

La Cabanette



**Bonnes fêtes
à tous !**

— Vie communale	p. 2-13
— Dossier	p. 14-17
— Vie associative	p. 18-19
— Vie sociale	p. 20-21
— Environnement	p. 23
— Intercommunalité	p. 24
— Agenda	p. 25
— Conseils municipaux	p. 26-33
— Tribunes libres	p. 34
— Numéros utiles	p. 35
— L'histoire d'Aubignan	p. 36

CABANETTE N° 102 - PUBLICATION
TRIMESTRIELLE
DÉCEMBRE 2023
Éditeur : Mairie d'Aubignan
Tél : 04 90 62 61 14
Courriel : communication@aubignan.fr

1 place de l'Hôtel de Ville
84810 AUBIGNAN

Directeur de la publication :
Siegfried BIELLE, Maire

Rédaction et mise en page :
Service communication

Création : Service communication

Crédit Photos : Photothèque municipale

Impression : Imprimerie MG
84210 Pernes les fontaines

Tirage : 3000 exemplaires
Dépôt légal : octobre 1995.
N°ISSN : 1266-7072

«Vivre Aubignan » présente « l'Atelier de Saint Luc »

Arnaud Canivet a repris l'atelier de Saint Luc le 20 février dernier.

Cette entreprise bien connue de tous les Aubignais, implantée sur Aubignan depuis des décennies est réputée pour la qualité de ses prestations.

Arnaud Canivet est menuisier de formation, depuis sa plus tendre enfance il est passionné par le travail du bois, la variété des essences, les odeurs, les couleurs et tous les usages que l'on peut en faire. Pour lui c'était comme une évidence d'en faire son métier.

Quand il a su que cette entreprise était à céder, ce fut également une évidence. Son but : faire perdurer une entreprise saine et de valeur en lui apportant sa touche personnelle.

Il vous propose de réaliser la cuisine, la salle de bain, le dressing de vos rêves, comme vous l'avez imaginé. Il vous apportera ses conseils et son expérience.

Il peut vous faire une étude complète avec l'électroménager, l'évier, la robinetterie pour les cuisines et pour les salles de bain, tout ce qui concerne les sanitaires, les pare-douches, les miroirs et les robinetteries.

Il vous aidera aussi dans l'aménagement et la rénovation de votre intérieur.

Dans son atelier, derrière le magasin, vos envies prendront forme et il s'assurera ainsi de la pose et de la conformité de votre installation.



L'atelier de saint Luc
Cuisine - Salle de bain - Dressing



Magasin expo 83 chemin de la Rodde 84810 Aubignan
04 90 62 64 43 - 06 12 54 72 31 - lateliersaintluc@gmail.com
SAS JLA - siren : 948680269 rcs Avignon - capital : 2000€

Le mot du Maire...



Chères Aubignanaïses, chers Aubignanaïses,

A l'aube de 2024, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et le meilleur pour celle à venir.

Pour commencer, je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui m'entourent et œuvrent au quotidien au service de notre commune : l'ensemble du Conseil Municipal, Adjointes et conseillers ainsi que l'ensemble des agents municipaux. J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Madame Agnès Lecocq qui a rejoint l'équipe municipale. Je remercie également chacun des acteurs de notre commune : artisans, commerçants, agriculteurs, enseignants, présidents, membres et bénévoles des associations sportives et socio-culturelles. Grâce à vous tous, Aubignan existe, se dynamise et vit ! Merci à tous !

Voici un peu plus de 3 ans et demi, vous nous avez confié les clés de la commune pour gérer au mieux la vie locale. C'est une marque de confiance :

Une confiance sur les projets à terminer, à conduire et à mettre en place sur notre territoire.

L'année 2023 a débuté par l'emménagement des services administratifs et postaux dans l'Hôtel-de-Ville dont nous sommes très fiers.

L'ouverture du dojo municipal a également eu lieu dernièrement et les associations d'arts martiaux ont pu démarrer leurs cours dans des conditions optimales. Le projet a vu le jour durant la précédente mandature. L'objectif était d'apporter à la commune une nouvelle structure pouvant servir tant aux associations qu'aux élèves de l'école, et d'accueillir ponctuellement des événements sportifs. La municipalité bénéficie désormais aussi d'un nouvel équipement de production électrique sur le toit de ce dojo et figure parmi les communes pionnières en la matière. L'électricité ainsi produite servira à répondre, en partie, aux besoins de consommation de 9 autres bâtiments communaux localisés dans un rayon de 2 kilomètres, dont la cantine, le groupe scolaire, la salle polyvalente, la bibliothèque, les locaux du service enfance-jeunesse et du CCAS, la police municipale, l'Hôtel-Dieu, les locaux des services techniques et l'Hôtel-de-Ville.

Nous allons également débiter les travaux concernant la création du rond-point de la route de Caromb et qui est également très attendu par beaucoup d'Aubignanaïses.

Le projet de déviation des poids lourds va enfin se concrétiser pour notre village à partir du 1er juillet 2024 !

Notre demande a été entendue et les poids-lourds prendront la direction de Loriol-du-Comtat dès Carpentras pour aller jusqu'à Vacqueyras en passant par Sarriens.

Aubignanaïses, Aubignanaïses, passons de bonnes fêtes de fin d'année. Joyeux Noël à toutes et tous.

Je vous attends nombreux le 19 janvier 2023 à 19 heures pour les traditionnels vœux du Maire.

Votre Maire
Siegfried BIELLE

Etat civil

Afin de rester en conformité avec le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles) chaque parution de l'état civil des personnes ci-dessous a été consentie par les familles et acceptée selon la réglementation.

Naissances

22/08/2023 Eléonore PELTIER
02/11/2023 Jonas FERRO MILON
15/11/2023 Luciano FUMAT-TROUSSE

Mariages

22/07/2023 Carole HAN et Damien TAFANI
23/09/2023 Aude LIGIER et Erick DURAND
19/10/2023 Corinne BECKERS et Richard SCHUBERT
25/11/2023 Angélique RUEL et Salvador MARTINEZ-GIL

Décès

10/09/2023 Agnès PASTOURET à 51 ans
16/09/2023 José RUBINO à 91 ans
16/10/2023 Georges TACUSSEL à 89 ans
21/11/2023 Mireille RAME veuve REY à 81 ans

(actualité)

Bienvenue à Agnès Lecocq et Fabrice Lopez !

Au mois de novembre la municipalité a accueilli deux nouvelles personnes, d'abord Agnès Lecocq pour la majorité municipale, et ensuite Fabrice Perez, nouveau directeur financier de la mairie d'Aubignan.

C'est lors du conseil municipal du 14 novembre dernier que l'assemblée délibérante a accueilli Agnès Lecocq au poste de conseillère municipale en remplacement d'Agnès Romano, démissionnaire.

Colistière de la liste de Siegfried Bielle aux dernières élections, elle a donc accepté d'entrer dans l'assemblée délibérante. Agnès Lecocq a 51 ans, elle est agent de la fonction publique hospitalière depuis 2017 et travaille à l'Ehpad d'Aubignan à l'unité de vie protégée depuis bientôt 2 ans. Elle est très heureuse de pouvoir ainsi participer à la vie communale.

Le 27 novembre, les services de la mairie, accueillent quant à eux Fabrice Perez, au poste de Directeur Financier, vacant depuis la mutation de Vincent Lodico.

Fabrice Perez arrive de Cavaillon où il était responsable financier adjoint à l'intercommunalité Luberon Monts de Vaucluse Agglomération. Il y exerçait la gestion et le contrôle de l'exécution budgétaire.

Originaire du département, il est marié et a deux enfants.

Très heureux de pouvoir se rapprocher de son domicile, il a à cœur de travailler en étroite collaboration avec tous les services municipaux dans le strict respect des prescriptions budgétaires.



Bienvenue...



Bienvenue à...

Emilie George, praticienne en massage bien-être. Elle vous propose des massages avec des bols tibétains ou bols chantants. Les moines bouddhistes et les chamans utilisaient ces bols tibétains pour de la méditation et les soins aux personnes. Certains bols sont associés à des notes de musique et aux chakras, ce qui leur donne une dimension énergétique très intéressante. Pour prendre rendez vous contacter la sur son mobile.

06 80 54 50 55



Bienvenue à...

Marylor Vera, créatrice et décoratrice d'évènements a créé son entreprise sous le nom de MLV-EVENT.

Mariage, anniversaire, baptême, babyshower...Marylor décore aussi vos vitrines de magasins. Elle s'adapte à tous types d'évènements et s'engage à réaliser votre décoration de A à Z. Vous pouvez découvrir ses réalisations sur son site, facebook et sa page instagram.

06 29 71 14 06 <https://mlv-event.siteweb.fr>

mlv-event@sfr.fr



Bienvenue à...

Elodie Cordier qui a créé Elobien-être. Praticienne en madérothérapie du corps et du visage, les massages bien-être (intuitif, dos, belly révolution), le reiki, massage femme enceinte et la réflexologie palmaire. Les prestations sont exclusivement au féminin. Le bien-être physique et mental est très important pour apporter une détente et un lâcher prise, afin de répondre aux besoins de ses clientes. Vous pouvez prendre rdv sur planity ou par téléphone.

06 69 45 17 07

<https://www.planity.com/elobien-etre-84810-aubignan>

La commune a renforcé le nombre de défibrillateurs dans la ville

Depuis 2022, l'installation de défibrillateurs dans certains lieux publics est obligatoire.

À ce titre, les communes sont dans l'obligation de prévoir l'achat et l'installation d'un défibrillateur dans leurs différents locaux : gymnase, stade, théâtre, salle des fêtes, hôtel de ville, club de sport, etc. Ce sont des lieux fortement fréquentés où l'assistance à personne en danger doit pouvoir être encouragée.

Un défibrillateur est une machine mise à disposition pour que tout citoyen puisse secourir une victime d'arrêt cardiaque soudain, sans pour autant être médecin. Installer un défibrillateur participe à la sécurisation de la commune et de ses habitants.

Jusqu'à-là équipée de trois défibrillateurs, la municipalité a décidé de faire l'acquisition de sept nouveaux appareils qui seront disposés ainsi dans la ville :

- 1 au stade sur le club house
 - 1 à l'intérieur du dojo
 - 1 au tennis, à l'extérieur sur le club house
 - 1 au boulodrome à l'extérieur
 - 1 dans la cour de la cantine multi associations à l'extérieur
 - 1 dans le passage de l'ancien office de tourisme
- Ils viendront compléter ceux existants situés
- 1 à l'extérieur de la chapelle (passé de l'intérieur à l'extérieur)
 - 1 dans l'école
 - 1 dans la cour des services techniques (accessible au public 24h/24h)

Avec désormais un total de 9 défibrillateurs, la commune a réussi à mailler son territoire afin que chaque administré puisse rapidement avoir accès à cet outil permettant de pouvoir sauver des vies.

L'utilisation du défibrillateur est précisée lors de l'ouverture du boîtier qui vous précise étape par étape la démarche à suivre. Vous pouvez également consulter le lien suivant édité par le SDIS de l'isère : <https://www.youtube.com/watch?v=QyxOPaB2EQU>

Enfin, chacun est invité à télécharger l'application Staying Alive qui recense tous les défibrillateurs du territoire. En cas d'urgence, peu importe où vous vous trouvez, vous pourrez vous diriger vers le défibrillateur le plus proche.

Cette application est en lien également avec les services de secours. Les personnes ayant suivi des formations aux gestes d'urgence (PSC 1) peuvent se signaler. S'il y a urgence dans le périmètre où elles se trouvent, elles seront contactées et pourront se rendre sur le lieu de l'urgence afin d'aider les victimes, dans l'attente de l'arrivée des secours.

Tous ensemble, nous pourrons ainsi sauver de nombreuses vies chaque année...



Bienvenue à...

Nicolas Christin qui a créé sa société d'électricité générale et maintenance industrielle (préventive & curative) «ELEC-CHRISTIN Père et Fils». Sur demande il se déplace à votre domicile pour effectuer les devis des travaux à réaliser et peut vous proposer des solutions électriques modernes afin de vous faire économiser en énergie et augmenter le confort de votre maison. Vous pouvez le contacter sur son portable ou par mail.

06 10 14 86 64

elec.christin@gmail.com



Bienvenue à...

David George, sculpteur de fils en cuivre, artiste.

Il travaille à son domicile et réalise de véritables oeuvres d'art en fil de cuivre. Certaines peuvent lui prendre plus de 100 heures de travail. A la demande, il peut réaliser une décoration en fils de cuivre sculptés. Vous pouvez le suivre sur intagram [david_coupe_les_fils](https://www.instagram.com/david_coupe_les_fils). Pour tout renseignement ou commande le contacter sur son mobile

06 99 57 99 77

(rétrospective)

Grand succès pour la Camarguaise 2023 !

Pour la 3ème année, La Camarguaise organisée par la municipalité et orchestrée par Jean-Louis Azard (adjoint en charge des festivités) a été un franc succès.



Initialement organisée au mois d'août pour la Saint Fiacre (Saint patron des jardiniers), la Camarguaise a été déplacée cette année au 22 octobre, les intempéries du mois d'août ayant rendu l'organisation difficile.

A 8h30, le petit déjeuner campagnard a marqué le top départ de la journée accompagné de la pena «Croq'Not'». C'est à 11h30 que les bêtes à cornes tant attendues ont fait le show précédées des chevaux de Camargue sur l'avenue Frédéric Mistral. Une abrivado menée par la manade LESCOT (Saint-Martin de Crau). Tout au long de la journée les visiteurs ont pu profiter des food-trucks, du taureau mécanique, de l'ambiance « bodega»

dans les commerces et sur le Cours de la Cabanette. Une exposition de photographies des éditions 2021 et 2022 était visible sous la Cabanette.

Une importante organisation a été mise en place avec le concours des services techniques, de la police municipale, du service communication et événementiel et bien entendu tous les Aubignonais bénévoles qui étaient présents toute la journée.

Un événement placé sous le signe de la Camargue, une façon de faire revivre les traditions taurines qui animaient le village au temps des arènes.

Le service événementiel réfléchit déjà à l'édition 2024 !

(solidarité)

L'école maternelle mobilisée pour octobre Rose



Les petits écoliers sont venus habillés pour certains en Rose et pour d'autres avec une touche de rose sur leur tenue vestimentaire. Pour l'occasion les plus grands avaient dessiné des pancartes «faites-vous dépister» à l'attention de toutes les mamans, mamies, taties mais aussi toutes les femmes en général, qui emportées dans le tourbillon de la vie, ne pensent pas forcément à se

faire dépister régulièrement. A l'image de certaines publicités audiovisuelles, le grand public est toujours plus attentif aux messages forts quand ils sont transmis par des enfants.

Alors tous ensemble, restons mobilisés pour sensibiliser notre entourage au dépistage du cancer du sein.

Mardi 10 octobre dernier l'école maternelle s'associait au mouvement d'Octobre Rose pour la sensibilisation contre le cancer du sein.

(rétrospective)

Un automne très nature avec les petites canailles !

Depuis le mois de septembre l'Accueil de loisirs « Les petites Canailles » a repris le rythme des accueils des mercredis et des petites vacances.

Nouveaux enfants, nouveaux animateurs, nouvelle équipe de direction avec Delphine Vandecasteele et Virginie Cossu, responsable du service Education Enfance Jeunesse, et surtout nouveau programme.

Cet automne était axé sur le sport avec bien sûr la fin de la coupe du monde de Rugby, mais aussi sur la nature, les quatre éléments et les animaux.

«Le Naturoptère» de Sérignan est venu pour sensibiliser les enfants de toutes les tranches d'âge le jeudi 2 novembre au sein de l'ALSH. Ils ont expliqué essentiellement l'usage de l'eau, son parcours dans le monde, et ses multiples usages. Les petites canailles ont visité la caserne des pompiers après avoir discuté sur les dangers du feu.

Plus tard, les enfants ont profité d'un après-midi autour de l'espace naturel sensible de Belle-Île, et d'une visite de la Bergerie des Oliviers pour découvrir le rôle du pastoralisme et des bergers sur nos territoires.

Un moment de partage organisé par le conseil Départemental du Vaucluse auquel nos petits Aubignonnais ont participé avec bonheur.

La Ferme Pédagogique Pantai de Marion qui est venue accompagnée de tous ses petits compagnons à quatre et deux pattes. Les enfants ont pu caresser et brosser chèvres, moutons, lapins, cochons d'inde et poussins, mais aussi apprendre leur mode de vie à la ferme et leur alimentation.

Des sorties extrascolaires ont été organisées à la médiathèque de Carpentras et la Bibliothèque d'Aubignan. Sans oublier une balade dans le village le jour d'Halloween, petits et grands étaient ravis d'avoir

rendu visite à l'EHPAD d'Aubignan.

Beaucoup d'intervenants au programme :

- Loïc de Bricks for kids, a proposé une activité de construction légo pour les trois tranches d'âges (3-5ans, 6-8ans et 9-12 ans) sous le thème des quatre éléments.
- Nathalie de l'association pêche à l'étang du Moulin Neuf, passionnée par la pêche nous a offert un goûter suivi de l'activité pêche pour les 6-12ans.
- Rachel « art thérapeute » a travaillé avec les enfants sur le «Vivre ensemble». Les enfants ont pu être accompagnés dans leurs réflexions sur le «Vivre ensemble».

Au total, deux magnifiques fresques du projet « Vivre ensemble » vous attendent à présent dans les locaux des 6-12ans. En tout une soixantaine de petits Aubignonnais ont été accueillis les mercredis et pendant les vacances d'Automne.

A Noël, animateurs et employés communaux profiteront de la pause du centre de loisirs pour se ressourcer en famille, et revenir en pleine forme pour préparer la saison hivernale.

Vous trouverez les fiches de réservations des mercredis ou petites vacances sur le site de la mairie d'Aubignan ou au service éducation enfance Jeunesse.

Les fiches sont à déposer au service Education Enfance Jeunesse à l'accueil de loisirs ou par mail : enfance.aubignan@orange.fr

Renseignements : Delphine Vandecasteele : 06 88 16 99 82

Directrice extra et périscolaire

Mail : enfance.aubignan@orange.fr



Trois déménagements sinon rien

Ce n'est pas un ni deux mais trois déménagements qui ont eu lieu depuis le mois de septembre dans les bâtiments des services municipaux.

En effet, le service enfance rebaptisé **Service Education Enfance Jeunesse (SEEJ)** a intégré les locaux de l'ancienne poste communale suivi peu après des agents du **CCAS** puis les archives municipales ont elles aussi déménagé vers le local de la nouvelle mairie.

C'est le **SEEJ** qui a ouvert le bal des déménagements en s'installant dès le 1^{er} septembre dans les locaux de l'ancienne poste, qui a été aussi le temps des travaux la mairie provisoire pendant presque trois ans.

Avec l'arrivée des deux nouvelles directrices, les services ont été redistribués dans des bureaux individuels afin de garantir discrétion et confidentialité aux administrés dans des locaux fonctionnels et accessibles à tous.



Céline Roman, dans son nouveau bureau du CCAS



Mireille Casagrandi, dans son nouveau bureau du CCAS

Presque un mois plus tard, les services du **Centre Communal d'Action Sociale** sont venus compléter le bâtiment, ainsi tout le personnel dispose d'un bureau individuel.

Le bâtiment offre également une salle de réunion, et un agent d'accueil commun aux deux services **SEEJ/CCAS** qui permet de recevoir et d'accompagner les visiteurs aux services concernés.

Enfin les valeureux agents des services techniques de la commune ont transféré les quelques **1600** boîtes d'archives de la commune d'Aubignan au 1^{er} étage de la mairie dans le local sécurisé et rayonné, prévu à cet effet.

L'occasion pour Mme Avenas responsable des archives communales, aidée de Mme Schwinen et M. Eichorst de la CoVe, de procéder à l'évacuation des archives atteintes par le délai de conservation des documents communaux.



Les agents du service technique ont déménagé et rangé **1600** boîtes d'archives en deux jours

Remplacement des éclairages au stade

Afin de poursuivre sa démarche pour la transition écologique, la commune a récemment remplacé les luminaires du stade municipal « Léon Chauvin ».

Les 12 projecteurs du stade étaient équipés avec des halogènes, système d'éclairage obsolète compte tenu de la durée de vie des ampoules et de leur consommation électrique. Les frais de maintenance étant également élevés, ils ont été remplacés par des projecteurs en LED avec un niveau d'éclairage moyen de 150 lux.

Les objectifs recherchés de ce remplacement étaient de réduire la dépense énergétique en procurant un meilleur niveau d'éclairage pour ses utilisateurs, tout en permettant le réglage de l'intensité, de réduire les

frais de maintenance, et enfin de diminuer l'impact de l'éclairage sur l'environnement.

Gains énergétiques attendus :

- une baisse de puissance de 620W par projecteur soit 7440 W pour le projet à 12 projecteurs soit une baisse de puissance de 33%.

- une baisse de la consommation électrique de 3199 kWh par an soit une baisse de 28%.

Une étude réalisée par CITEOS souligne qu'une réduction de 3199 kWh par an et qu'une réduction des coûts de maintenance sur la durée de vie des LED permettront d'économiser près de 18 000 € sur 10 ans.

La commune remercie tous les financeurs qui ont contribué à cette rénovation.

Le financement

Les travaux ont coûté 39 824 euros HT, et ont été financés en partie par des subventions et l'autofinancement de la commune.

- Fonds verts :	14 999,35 €
- Conseil départemental :	11 947,20 €
- Fonds d'Aides au Football Amateur :	11 900 €
- Part communale :	977,45 €
MONTANT TOTAL :	39 824 €



Au boulodrome aussi ça va briller !

Dans le cadre du partenariat Public Privé avec la société CITEOS, les luminaires du boulodrome ont également tous été changés.

La société est intervenue fin octobre et a procédé à l'installation de trois projecteurs en profitant pour faire une mise au norme complète du système d'éclairage.

Désormais les boulistes pourront faire des nocturnes comme en plein jour et en toute sécurité.

(solidarité)

Un téléthon bien organisé

Depuis plus de dix ans maintenant Marie Ange Pierson organise les éditions du Téléthon à Aubignan, après plusieurs versions plus au moins fructueuses, la version vide dressing, vide grenier a été adoptée à la satisfaction de tous.

Aussi cette année encore ce n'est pas moins de 100 emplacements de vide grenier/dressing qui ont été attribués permettant ainsi de valider une première action au profit du Téléthon. Au total la somme de 2500 euros a été récoltée et sera remise au responsable régional du Téléthon.

Une belle histoire collective
Mais Marie-Ange avec toute la bonne volonté qui l'anime

pour cette noble cause qu'est le Téléthon, n'est pas seule.

Elle est soutenue par toute sa famille, ses amis et les commerçants et associations Aubignanais qui la soutiennent et l'aident à organiser cette belle mission chacun à leur façon.

La municipalité remercie vivement cette initiative collective qui mène chaque année le Téléthon à Aubignan.



Les dates de lotos

Dimanche 7 janvier 2024
L'Âge d'Or à 14h00

Dimanche 14 janvier 2024
La Gaule du Moulin Neuf à 15h00

Dimanche 28 janvier 2024
Tennis Club et Musique en Venaissin à 14h30

Samedi 3 février 2024
Etoile d'Aubune à 17h30

Dimanche 4 février 2024
Vis ta dance à 14h30

Dimanche 11 février 2024
Aubignan Cyclo Cabanette à 14h00

Dimanche 24 mars 2024
Les seniors comtadins à 15h00

(sport)

Six sportifs et un bénévole sportif Aubignanais récompensés

L'office communautaire des Sports Dentelles Brégoux organisait le 20 octobre dernier, la soirée des trophées de l'OCS Dentelles-Bregoux à Sarrians.

Cette cérémonie visait à mettre à l'honneur les sportifs et bénévoles sportifs de chaque commune qui adhère à l'Office communautaire des Sports Dentelles-Brégoux. Les sportifs se sont distingués par leurs exploits et classements de l'année écoulée et les bénévoles pour leur engagement et dévouement au sein de leur club respectif.

Ainsi réunis autour du Président de l'OCSDB et des dirigeants de clubs sportifs mais aussi des élus de chaque commune représentée, les sportifs nominés se sont vus remettre un trophée et les félicitations du président. Pour Aubignan, c'est Laura Jaubert des Ecuries du Brégoux qui a reçu un trophée et Philippe Darcas du

Centre équestre Sportif du Midi pour la compétition équestre. En catégorie cyclisme, Benjamin Chastel et sa comparse Manon Delcourt ont été félicités pour leur participation au Challenge 9420 (9000 m de dénivelé positif, 400 kms parcourus et 20 cols du Vaucluse franchis) et enfin en Tir à l'arc 3D ce sont les champions départementaux Guylaine et Jean Paul Leydier qui ont été récompensés. Côté bénévole, c'est Romain Psaila qui a été honoré par ses pairs pour les nombreuses années de bénévolat sportif avec la section féminine de l'Etoile d'Aubune et leur montée en puissance à travers le doublé coupe-championnat les deux dernières saisons. Un vin d'honneur a clôturé cette manifestation.



(innovation)

Une borne de recharge au parking de l'Hôtel Dieu

L'engagement de la municipalité dans la transition énergétique se poursuit avec une action en faveur du développement des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

La municipalité a confié au SEV (Syndicat d'Énergie Vaclusien) (voir bas de page) l'installation, la gestion et la maintenance d'une borne de recharge électrique sur le domaine public. La borne de recharge électrique est située sur le parking de l'hôtel Dieu. Elle fonctionne depuis mi-octobre et elle est référencée sur les sites internet. Sont à disposition 2 prises pour vélos et 2 prises pour voitures.

Tout moyen de paiement par carte est accepté : carte bleue ou carte avec abonnement. Un abonnement supplémentaire est proposé par la filiale de Vinci « Ulys » pour VAUCLUS'Elec, le réseau des bornes de recharge pour véhicule électrique en Vaucluse. Il offre un prix réduit aux habitants du Vaucluse. **Retrouvez les compétences détaillées du SEV sur le site internet www.sev84.fr**



Réalisation du rond-point de l'entrée de ville programmée pour janvier 2024 !



C'est sûr, les travaux du futur rond-point commenceront en janvier 2024, la phase administrative du dossier est maintenant terminée, les demandes de financement sont en cours et les entreprises engagées.

Initié en 2019, le projet de modification du carrefour entre la route de Caromb et la route de Carpentras de l'entrée de ville d'Aubignan a été revu avec la nouvelle municipalité afin de pouvoir répondre aux normes environnementales et spatiales plus cohérentes, dans l'esprit de mobilités douces tout en respectant un cahier des charges propre aux exigences des Bâtiments de France.

Ce projet est entré dans l'Opération de Revitalisation des territoires comme la première phase d'un plus vaste projet de réaménagement de l'avenue Frédéric Mistral. A ce titre la commune est lauréate de l'Appel à projet de l'ADEME « Ville marchable », pour l'aménagement de l'Avenue F. Mistral. Enfin, la déviation poids lourds a été confirmée par la commission préfectorale du 9 octobre 2023.

Les principes développés pour ce projet revu sont les suivants :

- une emprise permettant une meilleure mobilité des piétons, des cycles (la configuration plus « ovale » du giratoire permet une meilleure intégration

des bandes cyclables et des trottoirs).

- un impact paysager revu en « décalant » l'emprise de l'ouvrage permettant un cône de vision sur le clocher de l'église et des plantations diversifiées d'arbres de hauteur.

Il s'agit d'un projet qui va entièrement reconfigurer l'entrée de ville d'Aubignan, dans tous ses aspects :

Paysager, mobilités alternatives, énergie, impact carbone, désimperméabilisation des sols et réduction des nuisances sonores et pollution.

Le budget de ce projet remanié s'élève aujourd'hui à 422 055 € HT.

Le premier coup de pelle sera donné courant du mois de janvier, mais au préalable un pré-chantier de sécurisation aura lieu, positionnant les feux tricolores pour alterner la circulation aux abords du site. La circulation sur l'avenue Abbé Arnaud sera provisoirement rétablie en double sens afin d'alléger la circulation des voitures vers la route de Sarriens.

Le chantier devrait durer quatre mois car la municipalité a choisi de coordonner les travaux avec Rhône Ventoux pour le changement de certaines conduites d'eau vétustes à l'endroit même où le chantier aura lieu. « A ouvrir la route il paraissait tout à fait logique de faire ce qui était à faire en même temps » a souligné Monsieur le Maire.

La municipalité compte sur le civisme et la prudence des usagers pour cette période compliquée à venir, en gardant toujours à l'esprit que cela améliorera à terme le confort des Aubignais.

Le dojo a été inauguré !



Monsieur le Maire et son adjoint au sport Richard Vignon ont coupé le ruban à l'occasion de l'inauguration du Dojo municipal, entourés de Monsieur Philippe De Brion (Secrétaire général de la sous-préfecture de Carpentras), Monsieur Jean-Baptiste Blanc (Sénateur de Vaucluse), Monsieur Hervé Delepineau (Député RN de la 3ème circonscription de Vaucluse et Conseiller Départemental), Monsieur Jean-François Lovisolo (Député de la 5ème circonscription de Vaucluse), Madame Bénédicte Martin (Vice-présidente du Conseil Régional en charge de l'agriculture, de la viticulture, de la ruralité et du terroir), Madame Dominique Santoni (Présidente du Département de Vaucluse), Madame Jacqueline Bouyac (Présidente de la Cove).

Le projet a vu le jour durant la précédente mandature, projet piloté par Monsieur Guy Rey et ses élus. L'objectif étant d'apporter à la commune une nouvelle structure pouvant servir tant aux associations qu'aux élèves de l'école, et accueillir ponctuellement des événements sportifs. La commune se félicite de ce projet et s'est faite accompagnée par Enedis c'est en effet la première en Vaucluse à avoir mis en place une opération d'autopartage de l'électricité grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du dojo. La municipalité bénéficie désormais d'un nouvel équipement de production électrique.

L'électricité ainsi produite servira à répondre, en partie, aux besoins de consommation de 9 autres bâtiments communaux localisés dans un rayon de 2 kilomètres,

dont la cantine, le groupe scolaire, la salle polyvalente, la bibliothèque, les locaux du service enfance-jeunesse et du CCAS, la police municipale, l'Hôtel-Dieu, les locaux des services techniques et l'Hôtel de ville.

Au-delà des aspects financiers, cette initiative, pour la commune, constitue un levier d'appropriation citoyenne de la politique écologique locale. Les bénéficiaires sont nombreux : maîtrise des consommations d'énergie, consultation de la courbe de charge, économie sur la facture d'électricité.

Un apport non négligeable pour une commune de 6000 habitants. Le Maire, Siegfried Bielle, est très fier de ce projet, d'autant plus dans un contexte où la recherche d'économie et de sobriété doit être au cœur des politiques publiques.



Le photovoltaïque une solution d'avenir : c'est le moment de vous équiper !

La commune d'Aubignan a fait le choix d'équiper son nouveau dojo avec des panneaux photovoltaïques et devient ainsi une pionnière de l'autoproduction parmi les collectivités territoriales du Vaucluse. Sur Aubignan plusieurs sociétés développent des solutions photovoltaïques pour les particuliers et les entreprises, elles nous ont expliqué pourquoi il faut s'équiper maintenant.

En faisant le choix de mettre des panneaux photovoltaïques vous contribuez :

1. Développement d'une énergie renouvelable :

Les panneaux photovoltaïques utilisent l'énergie solaire, une ressource renouvelable et inépuisable. Ils permettent de convertir directement la lumière du soleil en électricité, réduisant ainsi la dépendance aux sources d'énergie non renouvelables telles que les combustibles fossiles.



2. Participation à la sauvegarde de la planète :

Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

3. Réduction de vos dépenses énergétiques :

En produisant votre propre électricité à partir du soleil, vous pouvez réduire votre dépendance aux fournisseurs d'énergie traditionnels, ce qui peut se traduire par des économies significatives sur vos factures d'électricité à long terme.

4. Développement de l'autonomie énergétique :

Les panneaux solaires offrent une certaine autonomie énergétique. Ils peuvent alimenter des maisons, des bâtiments ou des installations à distance.

5. Investissement durable et économique :

Les panneaux photovoltaïques ont généralement une durée de vie longue (généralement plus de 25 ans) et nécessitent peu d'entretien, ce qui en fait un bon investissement à long terme.

6. Flexibilité des usages :

Les panneaux solaires peuvent être installés sur différents types de surfaces (toits, terrains, façades) et peuvent être intégrés à diverses infrastructures, que ce soit pour les particuliers ou les entreprises industrielles, tertiaires ou agricoles, et offrent une grande flexibilité.



7. Contribution à la transition énergétique :

En adoptant l'énergie solaire, vous contribuez à la transition vers des sources d'énergie plus propres et durables, ce qui peut avoir un impact positif sur l'environnement à grande échelle.

En résumé, les panneaux photovoltaïques offrent une solution durable et efficace pour produire de l'électricité tout en réduisant l'impact sur l'environnement, permettant des économies à long terme et offrant une certaine indépendance énergétique.

«Combien ça coute ?»

Le coût de l'installation de panneaux photovoltaïques peut varier en fonction de plusieurs facteurs, notamment :

1. La taille du système :

Plus la taille du système photovoltaïque est grande, plus le coût initial sera élevé. Cela dépend de la quantité d'électricité que vous souhaitez produire et de vos besoins en énergie.



2. La qualité des panneaux :

Les panneaux solaires de haute qualité sont plus chers, mais ils peuvent également être plus efficaces et avoir une durée de vie plus longue, ce qui est plus rentable à long terme.

3. La complexité de l'installation :

L'emplacement, le type de toit, les exigences structurelles, l'orientation et l'inclinaison des panneaux, ainsi que d'autres caractéristiques de l'installation peuvent influencer les coûts.

4. Les équipements complémentaires :

En plus des panneaux solaires eux-mêmes, vous pouvez également mettre des batteries qui feront varier le coût de l'installation.

5. Les coûts de main-d'œuvre :

Les frais de main-d'œuvre pour l'installation varient selon l'entreprise choisie, la région et la complexité de l'installation.

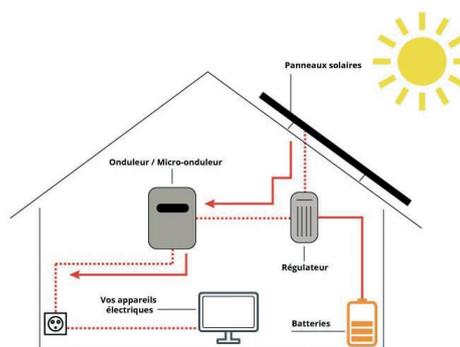


En général, le coût moyen pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, pour un 3KWC : de 6900 € HT à 8500 € HT, pour un 6KWC de 11500 € HT à 13500 € HT.

A quelle production s'attendre avec le photovoltaïque ?

Première solution : L'autoconsommation

Voici comment fonctionne généralement un système d'autoconsommation photovoltaïque :



1. Production d'électricité solaire :

Les panneaux solaires convertissent la lumière du soleil en électricité continue (courant continu) grâce à l'effet photovoltaïque.

2. Onduleur :

Le courant continu produit par les panneaux solaires est converti en courant alternatif (CA) par un onduleur. Le courant alternatif est celui utilisé dans la plupart des foyers pour les appareils électriques.

3. Consommation directe :

L'électricité produite par les panneaux solaires est utilisée en premier lieu pour alimenter les besoins en électricité de l'habitation ou de l'installation. Cela inclut l'alimentation des appareils électroménagers, de l'éclairage, de la climatisation, etc.

4. Stockage (optionnel) :

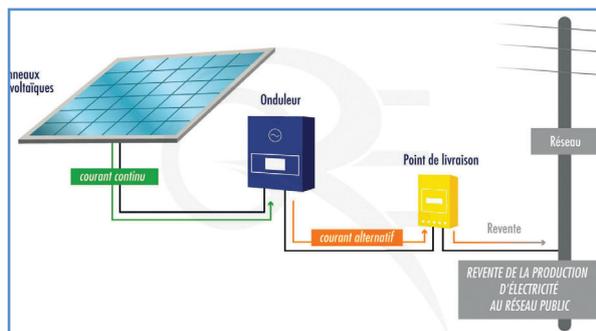
Si un système de stockage tel qu'une batterie est installé, l'excédent d'électricité produite pendant la journée est stocké, et sera utilisé lorsque la production solaire est insuffisante (la nuit par exemple) ou en cas de pic de consommation.

5. Échange avec le réseau (si nécessaire) :

Si le système produit plus d'électricité que nécessaire pour la consommation propre, l'excédent sera envoyé vers le réseau électrique.

L'autoconsommation photovoltaïque est adaptée à différents types de consommateurs, des ménages aux grandes entreprises, et peut être un moyen efficace de tirer parti de l'énergie solaire pour répondre à une partie ou à la totalité de ses besoins en électricité.

Autoconsommation avec revente du surplus



1. Revente du surplus :

Si la production solaire dépasse les besoins de consommation, l'excédent d'électricité est injecté dans le réseau électrique. Cette électricité est revendue à un fournisseur d'électricité ou à un gestionnaire de réseau, en fonction des politiques et des réglementations en vigueur dans la région.

2. Crédits d'électricité ou rémunération :

Selon les réglementations en place, la vente du surplus d'électricité génère des crédits d'électricité ou une rémunération financière pour l'utilisateur. Ces crédits sont utilisés pour compenser les périodes où la production solaire est insuffisante pour couvrir les besoins de consommation.

3. Revente totale = Génération de revenus supplémentaires.

En revendant la totalité de l'électricité produite par les panneaux solaires, vous générez des revenus supplémentaires. Ces revenus contribuent à compenser l'investissement initial dans le système solaire, voire générer un profit sur le long terme. Par exemple si vous êtes propriétaire d'un bâtiment inhabité ou en location, son toit peut devenir une source de revenus supplémentaires pour vous.

Les avantages de la revente totale d'énergie produite peuvent varier en fonction des réglementations locales, des politiques gouvernementales et des tarifs d'achat de l'électricité solaire. Il faut bien se renseigner auprès des autorités et des installateurs spécialisés pour évaluer les spécificités et les avantages de la revente totale d'énergie solaire.

Quelles sont les aides, primes ou subventions pour l'installation de panneaux photovoltaïques ?

En France, plusieurs aides, primes et subventions sont disponibles pour encourager l'installation de panneaux photovoltaïques. Voici quelques-unes des principales aides disponibles :

1. Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) :

Le CITE permet de bénéficier d'un crédit d'impôt sur une partie des dépenses engagées pour des travaux d'amélioration énergétique, y compris l'installation de panneaux solaires.



2. Aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) :

L'ANAH propose des subventions et des aides financières pour les propriétaires occupants ou bailleurs réalisant des travaux de rénovation énergétique, y compris l'installation de systèmes solaires photovoltaïques.

3. Prime à l'autoconsommation :

Il existe une prime à l'autoconsommation pour les installations photovoltaïques destinées à l'autoconsommation de l'électricité produite. Cette prime est versée par EDF Obligation d'Achat pour les installations de moins de 100 kWc.

4. Tarifs de rachat de l'électricité solaire :

En France, il existe un tarif d'achat garanti pour l'électricité solaire produite par les installations photovoltaïques. Ce tarif peut varier en fonction de la taille de l'installation et de la date de mise en service.

5. Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ) :

L'Éco-PTZ permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro pour financer des travaux de rénovation énergétique, y compris l'installation de panneaux solaires.

6. TVA réduite :

Pour les travaux de rénovation énergétique, dont l'installation de panneaux solaires, une TVA réduite à 10 % peut être appliquée au lieu du taux normal de 20 %.

Quelles sont les démarches pour installer des panneaux photovoltaïques ?



L'autorisation d'urbanisme : Déclaration préalable de travaux en mairie

Les demandes à faire diffèrent selon le logement, sa localité et l'installation photovoltaïque prévue.

S'il s'agit d'une construction neuve, la demande doit être intégrée au permis de construire. Si vos panneaux sont posés au sol, il n'y a pas de demande d'urbanisme à faire si la puissance de l'installation est inférieure à 3 kWc.

La demande de travaux préalable est téléchargeable en ligne : il s'agit de l'imprimé CERFA 13703*07, qui doit être accompagné de pièces complémentaires : plan de masse de l'implantation des panneaux photovoltaïques, plans des façades et des toitures de la maison, une simulation de l'aspect de votre toiture une fois les panneaux installés, une représentation du projet dans son environnement...

Le document est à déposer en mairie ou à envoyer en recommandé avec accusé de réception ou en ligne sur le GNAU. Le délai d'examen de la demande de travaux préalable est de 1 mois à compter de la date du récépissé de dépôt (ou de 2 mois si site classé). Si vous ne recevez pas de réponse sous ce délai, c'est que votre demande est acceptée tacitement.

Si une demande de pièce est demandée, vous aurez alors 2 mois pour y répondre. Passé ce délai, la demande sera tacitement rejetée.

Certaines entreprises font les démarches pour vous c'est le cas de Solarève dont voici le témoignage :

«Chez SOLAREVE nous partons du principe que le client ayant un projet d'installation de panneaux photovoltaïques a son travail la journée, sa famille le soir et le week-end et qu'il n'a pas le temps de s'occuper de la paperasse administrative.

On s'occupe de tout. Grâce à notre bureau d'étude nous nous occupons pour nos clients des démarches

administratives pour la demande préalable de travaux, le Consuel et le dossier Enedis lorsqu'il y a revente de surplus. Pour information si vous souhaitez faire de la revente de surplus l'entreprise devra obligatoirement être RGE ce qui n'est par contre pas nécessaire pour faire de l'autoconsommation».

A Aubignan, quatre sociétés Aubignanaises vous proposent leurs services d'installations de panneaux photovoltaïques, voici leurs coordonnées :

SOLAREVE : 06 19 58 23 36
87, chemin des Costes
84810 AUBIGNAN

JF MOONEN : 09 70 35 87 38
360, avenue Joseph Vernet
84810 AUBIGNAN

AC ELEC
06 15 51 31 90

SET TELECOM
591 avenue Joseph Vernet
06 59 94 12 08

Deux nouvelles associations à Aubignan !

« Tistou et les patounes vertes »

Vaincre la prolifération féline et par conséquent la misère animale, telle est la vocation première de l'association : « Tistou et les patounes vertes »

L'association « Tistou et les patounes vertes » dont la présidente est Amélie Chauveau, a été fondée en 2021 à Vacqueyras, elle vient de déménager sur Aubignan. L'association a pour objectif de défendre et de protéger les animaux, principalement les chats, mais aussi chiens, nouveaux animaux de compagnie Elle prend en charge les animaux abandonnés, maltraités en leur apportant des soins dans le but de les placer ensuite dans des familles adoptantes. Dans la phase transitoire entre le recueille et l'adoption elle confie les animaux à des familles d'accueil membres de l'association. La sensibilisation pour la cause animale, la maltraitance sur les chats errants, les campagnes de stérilisation, les portées sauvages font parties intégrantes des actions menées par l'association «Tistou et les patounes vertes ». L'action est principalement locale, mais peut être étendue sur toute la France et l'association peut

coopérer avec des organismes poursuivant les mêmes buts peu importe leur situation géographique sur le territoire.

Retrouvez toutes les annonces de l'association sur Facebook : <http://www.facebook.com/TistouetLesPatounesVertes>



« Gamelle pour tous »

L'association de protection animale « Gamelle pour tous » vient d'être créée en novembre dernier pour récolter des denrées alimentaires et du matériel pour les animaux de compagnie, aider les animaux errants, les personnes démunies propriétaires d'animaux et autres associations de protection animale.

Mme Alonso a souhaité développer le réseau local avec cette nouvelle association qui reflète ses valeurs. Les trois membres de l'association sont tous passionnés par les animaux et par la défense de la cause animale.

La première des actions sera la récolte des denrées alimentaires et de matériel pour les animaux des rues et personnes démunies et nourrisseurs. Ensuite aider à la stérilisation et l'identification des animaux, et pour les animaux abandonnés essayer de leur trouver des familles d'accueil ou d'adoption. L'association est en mesure d'identifier et stériliser les animaux errants ou d'aider les propriétaires dont les moyens sont faibles.

Soutenue par le collectif vauclusien de la protection animale, l'association est en lien avec le cabinet vétérinaire d'Aubignan pour soigner, identifier, ou stériliser les animaux.

L'association a déjà organisé sa première collecte alimentaire mais elle souligne aussi le besoin de matériel (plaids, draps, couettes, tapis, planches, litières.....)

Tous les bénévoles seront les bienvenus au sein de l'association et déjà une gentille dame d'Aubignan confectionne des habitats pour les animaux en échange de planches et autres accessoires.

Actuellement deux chats attendent une nouvelle famille et un foyer chaleureux.



**Pour les joindre
gabellepourtous84@yahoo.com
07.80.43.14.31**

(wa-justu)

Le nouveau dojo a accueilli sa première manifestation sportive inter-départementale

Huit clubs du département et des départements limitrophes ont répondu présents à l'appel du club BUDO VENTOUX qui organisait le samedi 18 novembre un entraînement convivial interdépartemental enfants dans le nouveau dojo de la commune.

En présence de M. Richard Vignon, adjoint à la mairie, les enfants ont pu participer dans la détente et la joie à un cours de 2h dirigé par les encadrants du club local. Les parents et amis étaient présents pour voir les enfants réaliser leurs techniques basées sur le contrôle du mouvement avec comme recherche le respect de l'autre et le développement harmonieux du corps et de l'esprit, le tout dans une atmosphère détendue et ludique. Le cours se prolongea par de nombreux jeux axés autour de la maîtrise des déplacements et du geste juste.

Adultes et parents ont bien évidemment souligné la beauté et les conditions optimales de pratique de ce

nouveau dojo. A l'issue de cet entraînement, un cadeau souvenir a été remis aux enfants.

Cette belle fête se termina dans la bonne humeur par un goûter à emporter.

Bruno Daniel, le président du club et organisateur de cet entraînement, est heureux de cette réussite et félicite l'ensemble des acteurs ainsi que la mairie pour le concours apporté à cette occasion.

Rappel des cours enfants de l'association BUDO VENTOUX, wa-jutsu club d'Aubignan :

- 6/9 ans le mercredi de 17h à 18h

- 10/13 ans le vendredi 17h45 à 18h45

Pour toute infos : www.budoventoux.fr

(kobudo)

Bonne affluence pour le stage de Kobudo du club Aubignan karaté kobudo d'Okinawa

Plus de quarante pratiquants de Kobudo se sont réunis le samedi 14 Octobre 2023 à l'occasion du premier stage de la saison 2023/2024 de Kobudo d'Okinawa de l'école Oshukai de Sensei Chinen, dirigé par Sensei Maurice Roggero 8ème Dan.

Les participants sont venus nombreux de tout le Sud de la France : Vallauris, Monaco, Gréasque, Lyon, Cabannes, Marseille, Laudun, l'Aveyron, Molière sur Cèze, St Victor la Coste, Maussane, Nimes, Aubignan.

Les kobudokas ont travaillé la série de Tonfa (Tunkuwa Hojoundo Ichi), pour ensuite pratiquer les Kata et les Kata Kumiwaza, par groupes de niveau. Sensei Maurice Roggero insista sur les distances et le timing, dans le but de s'approcher du réalisme et du combat.

Le bô, Kata, Kumiwaza et applications, furent ensuite l'activité des Kyu (ceintures de couleurs) et du premier groupe de ceintures noires. L'autre groupe, constitué des plus gradés, a pu pratiquer l'Éku (la rame), le Timbe & Seiryuto (bouclier et machette), et le Kue (houe).

Pour les personnes intéressées par le Kobudo d'Okinawa et pour obtenir plus d'informations sur cette activité, vous pouvez nous contacter : okinawaaubignan@hotmail.com.

ILLI Daniel -Tel: 0688451017



(séniors)

Comment récupérer son cadeau de fin d'année du CCAS ?

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le CCAS prépare les cadeaux de Noël qui seront offerts aux Aubignonnais âgés de 70 ans et plus, et /ou à mobilité réduite de moins de 70 ans inscrits préalablement sur le registre auprès du CCAS.

Les cadeaux seront comme l'an dernier distribués à la salle de l'Hôtel Dieu par les membres du CCAS.

Les bénéficiaires ont reçu un courrier pour préciser les dates de la distribution : le mardi 12/12 et le mercredi 13/12 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le jeudi 14/12 de 13h30 à 17h à la salle de l'hôtel Dieu, se munir du courrier reçu et de la pièce d'identité.

Pour celles et ceux qui sont dans l'incapacité totale de se déplacer il suffira de contacter les service du CCAS au 04 90 62 74 10 .



Communiqué du CCAS

Le camion de l'épicerie sociale l'Abri-cotier reprendra ses permanences tous les jeudis de 9h à 10h sur le parking du stade (à l'intérieur) à partir du 14/12/2023.

épicerie solidaire

ABRI
COTIER



www.abri-cotier.org

fruit des solidarités



« Mutuelle de Ville et Village » : La garantie d'un service de proximité, pour un accès aux soins pour tous !

Depuis plusieurs années et afin de favoriser l'accès aux soins pour tous, la municipalité a mis en place une « mutuelle de ville et village ». Pour cela, elle a fait confiance à la Mutuelle Générale d'Avignon Grand Sud, porteuse de valeurs telles que la solidarité, notamment intergénérationnelle, l'entraide, etc... Ce partenaire « Santé » a également retenu l'attention par ses tarifs et sa proximité.

Pourquoi opter pour la Mutuelle de Village ?

- Le choix des garanties : La Mutuelle de Village offre un choix de 5 garanties avec des cotisations calculées au plus juste.
- Proximité : vous bénéficierez d'un conseiller dédié, sur place lors des permanences sur la commune et dans toutes les agences MGA.
- Facilité d'accès aux soins : La Mutuelle de Village

simplifie l'accès aux soins en éliminant les barrières financières et en vous accompagnant dans vos démarches (recherche de praticiens conventionnés, renseignements sur l'accès aux droits etc).

Comment adhérer à la Mutuelle de Village ?

Rien de plus simple : L'adhésion est ouverte à tous les résidents ou salariés de notre commune. Un diagnostic conseil personnalisé sera réalisé en fonction de votre situation familiale et vos besoins de santé. A l'issue de ce dernier, l'adhésion pourra être finalisée. Une fois membre, vous recevrez votre carte d'adhérent.

Des permanences régulières ont lieu dans la commune Prenez contact auprès de la Mairie, du CCAS ou de la M.G.A. au : 04.90.89.16.90, par mail : contact@mutmga.fr ou directement sur le site de la mutuelle : www.mutuellegeneraledavignon.com

(prévention)

Pourquoi et comment inscrire ses aînés sur le registre du plan Grand Froid (ou Canicule en été) ?

Ce dispositif peut être activé par les préfetures du 1er novembre au 31 mars.

Le plan national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid a pour objectif de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national, pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver et ses aspects collatéraux, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Pour l'activer, les préfetures s'appuient sur une vigilance météorologique transmise par la météorologie nationale. La vigilance Grand Froid est déterminée en tenant compte de l'intensité et de la durée du froid, ainsi que de la présence de vent qui renforce la sensation de froideur.

Il existe 3 niveaux de vigilance météo qui précisent le risque de grand froid avec des consignes spécifiques :

- Le niveau 1 est appelé «Temps froid» et correspond au niveau jaune. Ce niveau est activé lorsque les températures sont positives le jour, mais descendent la nuit sous -5 à -10°C pendant au moins deux jours consécutifs.

- Le niveau 2 est appelé «Grand Froid» et correspond

au niveau orange. Il est activé lorsque les températures descendent entre -10 et -18°C la nuit et sont négatives le jour.

- Le niveau 3, de couleur rouge, est appelé «Froid extrême». Il est activé lorsque les températures sont inférieures à -18°C la nuit, et sont négatives le jour.

L'objectif principal du «Plan Grand Froid» est de protéger les populations les plus vulnérables et notamment les sans-abris.

Lorsqu'il est activé par les préfetures, les CCAS prennent le relais et se chargent de prendre régulièrement des nouvelles des personnes inscrites sur leur registre du plan Grand Froid et de mettre en place les mesures nécessaires en cas de besoins (portage des repas, contacter la famille, aide aux courses etc...).

Pour Aubignan si vous souhaitez vous inscrire ou inscrire un de vos proches, vous pouvez contacter le CCAS au 04 90 62 74 10 ou par mail ccas3@aubignan.fr ou télécharger la fiche d'inscription sur Aubignan.fr, rubrique CCAS et l'envoyer au ccas.

Nouveau partenariat sur Aubignan

NOUVEAU SUR VOTRE COMMUNE !!!

Suite à la mise en place d'un partenariat avec la mairie, AXA vous propose le meilleur tarif pour votre Assurance Mutuelle SANTE ainsi que votre contrat Dépendance. Pour cela, vous bénéficiez de l'accompagnement d'un conseiller de proximité sur la commune de AUBIGNAN en contactant :

BELLUZZO Aurélie
Mandataire
06.42.92.04.15
aurelie.belluzzo.am@axa.fr

VAXIVIERE Thomas
Conseiller
06.32.70.39.98
thomas.vaxiviere@axa.fr

Une COUVERTURE DÉPENDANCE pour ANTICIPER LE FUTUR

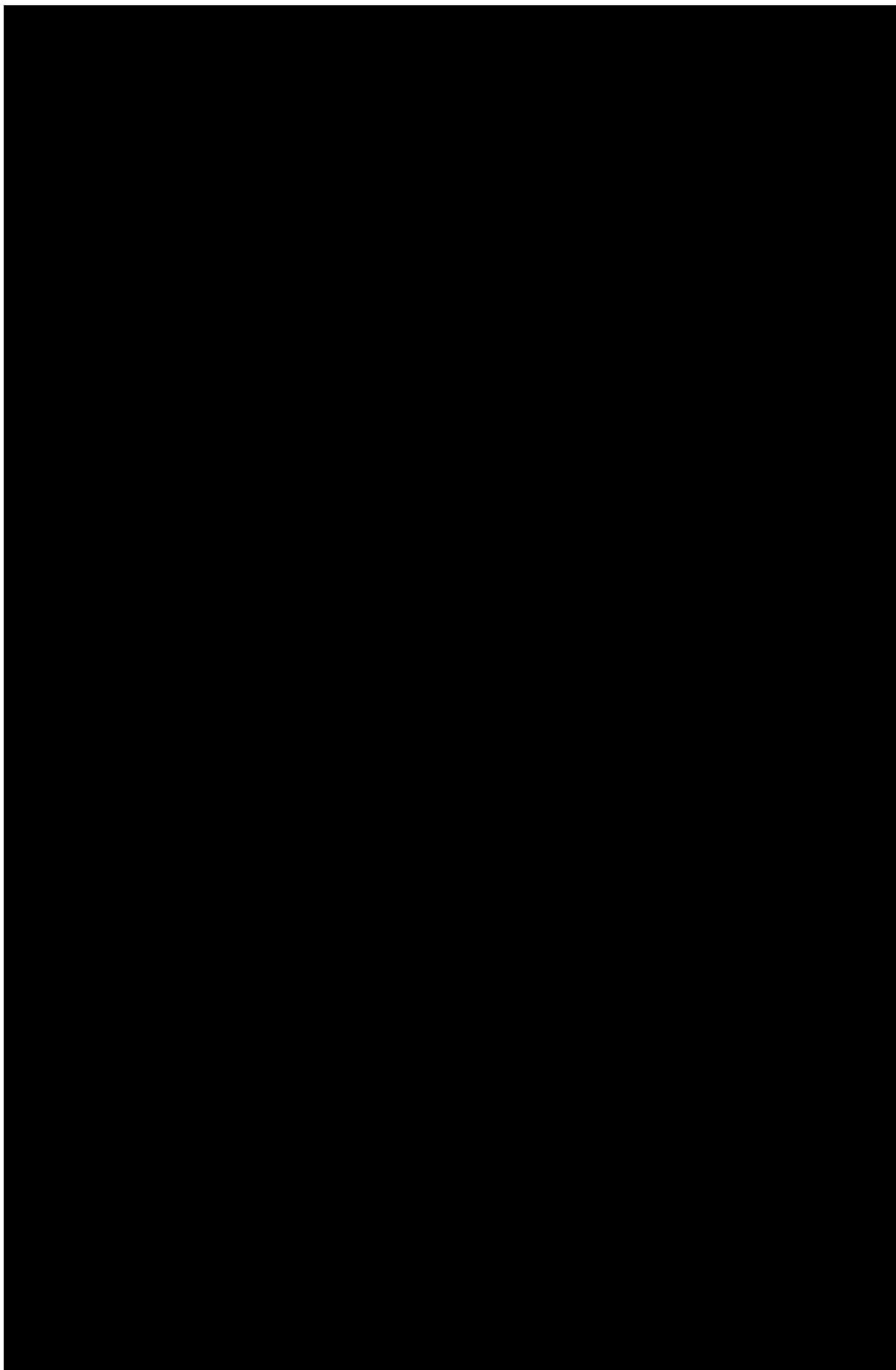
6 Mois remboursés PERTE d'AUTONOMIE

-25% sur votre contrat Santé

Une COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DE QUALITÉ, PERSONNALISÉE & À UN PRIX ABORDABLE POUR VOUS.

Réunion d'information le :
22 Janvier 2024
18H30
Dans la salle du conseil de la mairie de Aubignan





(nouveau)

Tous à vos composteurs en Janvier !

Après l'obligation de la collecte de tous les plastiques au 1er janvier 2023, il y a de nouveau du changement dans vos poubelles au 1er janvier 2024.

À cette date, les collectivités devront toutes proposer une solution pour collecter les biodéchets de leurs administrés. En clair, cela correspond aux épluchures, aux restes de repas ou encore aux produits périmés non consommés. Aujourd'hui, ces biodéchets, qui peuvent être valorisés en compost, se retrouvent avec les ordures ménagères et sont incinérés ou enfouis.

Pour Aubignan, c'est notre Intercommunalité la CoVe qui propose déjà aux administrés de s'équiper de composteurs selon la place que vous pouvez y accorder.

Vous pouvez vous procurer un composteur individuel de jardin ou d'intérieur (lombricomposteur), auprès de la CoVe qui propose des composteurs de 300 et 600 litres, en bois ou en plastique, et un lombricomposteur, au prix bonifié de 20 ou 25 euros (selon le modèle).

En compostant vos déchets de cuisine et déchets de jardin, vous réduisez de 30% environ la quantité d'ordures ménagères à collecter, à transporter et à incinérer.

Vous produisez un engrais 100% naturel qui améliore la structure du sol, apporte les éléments indispensables au développement des plantes et favorise l'activité biologique du sol.

Vous lutez contre l'appauvrissement de la terre en matière organique et en éléments minéraux.

Vous maintenez l'humidité du sol et limitez les apports d'eau.

Pas de jardin ? Optez pour les lombricomposteurs

Vous pouvez installer cette boîte à étages sur votre balcon ou terrasse, et même à l'intérieur du logement. Véritable écosystème, le vermicomposteur abrite des vers de terre inoffensifs qui se délectent de vos restes organiques. Le lombricompostage est beaucoup plus rapide que le compostage en jardin (3 mois au lieu de 8 !) et nécessitera de votre part moins de travail. Celui-ci est fait par les vers ; il n'y a donc ni besoin de brasser ni d'arroser. Les vers mangent l'équivalent de leur poids par jour de déchets alimentaires, et réduisent par 5 le volume apporté. Une fois qu'ils ont digéré les apports, les vers rejettent une matière dépourvue d'odeur : le lombricompost, et un liquide, le lombrithé, engrais très concentré à diluer avant utilisation.

Les différents composteurs proposés par la CoVe :

- Composteur de 300 litres en bois ou en plastique (20 euros)

- Composteur de 600 litres en bois ou en plastique (25 euros)

- Lombricomposteur (25 euros)

Dimensions :

300 l plastique 79x64 hauteur 64 cm (4 cotés),

600 l plastique diamètre 126 hauteur 79 cm (6 cotés),

300 l bois 60x73 hauteur 75 cm (4 cotés),

600 l bois 90x97 hauteur 75 cm (4 cotés).

De son côté la municipalité réfléchit également à d'autres solutions qu'elle pourrait proposer dans l'avenir en collaboration avec le service de Gestion des déchets de la CoVe.



Comment vous procurer un composteur ?

Pour vous procurer un composteur ou un lombricomposteur, rendez-vous à l'Hôtel de la CoVe entre 8 H 00 et 13 H 00, sans rendez-vous, du lundi au jeudi. Munissez-vous d'un justificatif de domicile et d'un chèque de 20€ ou 25€ (selon modèle choisi) libellé à l'ordre du Trésor Public. Des informations, un guide d'utilisation et un livret de jardinage vous seront remis à cette occasion.

Pour plus d'informations, avant de vous déplacer, contactez la CoVe au 0 800 04 13 11 (n° gratuit), du lundi au vendredi, entre 8 H 00 et 12 H 00 et 13 H 30 à 17 H 30.

Donner c'est aussi recycler !

Le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en matières premières, de diminuer ses impacts environnementaux.

Pourquoi ?

Quand je donne j'allonge la durée de vie de mon objet !

L'allongement de la durée de vie des produits est l'un des leviers permettant d'alléger l'impact environnemental de notre consommation en réduisant considérablement la quantité de déchets liée à nos modes de vie. Une fois le tri effectué, on donne ce dont on ne se sert plus. Alors, on contribue à la préservation de la planète, à l'économie circulaire et au plaisir des autres !

Ainsi, les objets que vous n'utilisez plus auront un autre usage : ils pourront être réemployés directement.

C'est la raison pour laquelle la CoVe a décidé de mettre à la disposition de ses usagers des zones du réemploi dans les déchèteries de Carpentras (chalet des Lônes), Caromb et Aubignan.

Comment faire ?

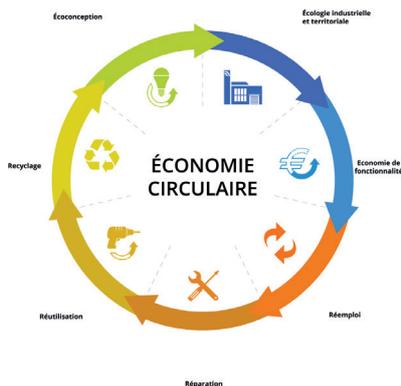
Plusieurs déchèteries sont déjà équipées, comme celle d'Aubignan. Il suffira de vous y rendre. Là-bas, vous avez la possibilité de déposer dans un espace dédié, les objets en bon état dont vous souhaitez vous débarrasser : petits meubles et bibelots, vaisselle, luminaires, jouets, livres, cycles, articles de jardinage et tout autre objet en fin d'usage.

En se débarrassant, on fait aussi un geste très généreux et solidaire, bon pour la planète.

Les vêtements ne prennent pas le même chemin

Les chalets du réemploi n'ayant pas la vocation pour le recyclage des textiles et de l'habillement, vous pouvez faire l'apport des vêtements dont vous ne vous servez plus à la borne de collecte le Relais située sur le parking de la salle polyvalente.

En donnant vos vêtements – mais aussi chaussures, linge de maison, petite maroquinerie au Relais, faites un petit geste pour une grande cause ; chaque sac compte ! Vous participez à la protection de l'environnement : les textiles collectés par le Relais sont valorisés à 90 % et sont autant de tonnages qui ne finissent pas à la dé-



charge ou ne sont pas incinérés. Et surtout, vous contribuez à l'insertion de personnes en difficulté, par la création d'emplois durables dans les domaines de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles.

Déchèterie d'Aubignan (La Petite Palud)
La Petite Palud, chemin des Ramières,
84810 AUBIGNAN
Tél. : 06 10 76 36 36

Horaires d'ouverture- Du lundi au samedi (Fermée les dimanches et jours fériés)

Horaires d'hiver : Du 1er octobre au 31 mars
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30

Horaires d'été : Du 1er avril au 30 septembre
de 8h à 12h30 et de 14h à 18h

Dernière admission : 10min avant la fermeture



Décembre

15, 16 et 17 décembre

Marché de Noël

Retrouvez le marché de Noël d'Aubignan. Découvrez les chalets en bois, les artisans, les sapins illuminés, l'odeur du vin chaud, le père Noël, les marrons chauds ... Profitez-en pour faire vos dernières emplettes dans une ambiance unique. Programme détaillé à venir. Restauration sur place.

Place du Portail Neuf

Janvier

Vendredi 5 janvier

Collecte de sang de l'EFS

Collecte de sang de 15h à 19h30. Pensez à réserver votre rendez-vous sur <https://dondesang.efs.sante.fr>

Salle polyvalente

Dimanche 7 janvier

Loto de l'Age d'or à 14h00

Salle polyvalente

Samedi 13 janvier

Evènement familial avec projection d'un dessin animé tout public

Organisé par l'AIPE
La participation libre

Salle polyvalente

Dimanche 14 janvier

Loto de la Gaule du Moulin Neuf à 15h00

Salle polyvalente

Mardi 16 janvier

Assemblée Générale Ordinaire de l'Age d'Or à 14h00

Salle polyvalente

Jeudi 18 janvier

Nuit de la lecture

Bibliothèque l'Oustau di libre

Vendredi 19 janvier

Cérémonie des voeux du Maire à la population à 19h00

Salle polyvalente

Dimanche 21 Janvier

Comédie musicale «La Princesse et le Gueux»

par Les Berlinger's
Détails à venir

Salle polyvalente

Samedi 27 janvier

Animation initiation au dessin manga

Bibliothèque l'Oustau di libre

Dimanche 28 janvier

Loto du tennis-club et de Musique en Venaissin à 14h30

Salle polyvalente

Mercredi 31 janvier

L'heure des p'tiotes zhistoires

Bibliothèque l'Oustau di libre

Février

Pendant tous le mois de février une exposition sur la Biodiversité sera en place à la bibliothèque Faites le déplacement !

Samedi 3 février

Atelier calligraphie avec Chun-Liang Beh

Pour les enfants dès 7 ans et leurs parents.

Bibliothèque l'Oustau di libre

Samedi 3 février

Loto de l'Etoile d'Aubune à 17h30

Salle polyvalente

Dimanche 4 février

Loto de Vis ta danse à 14h30

Salle polyvalente

Samedi 10 février

AIPE

Salle polyvalente

Dimanche 11 février

Loto de l'Aubignan Cyclo Cabanette à 14h00

Salle polyvalente

Mercredi 27 février

L'heure des p'tiotes zhistoires

Bibliothèque l'Oustau di libre

Mars

Samedi 2 mars

Animation jeux de société en partenariat avec le groupe Ludovores.

Du vendredi 15 au

dimanche 17 mars

Salon «Vivre femmes»

Programme à venir

Salle polyvalente

Mercredi 27 mars

L'heure des p'tiotes zhistoires

Bibliothèque l'Oustau di libre

Samedi 23 mars

Soirée Italienne

Organisée par l'association du Comité de Jumelage d'Aubignan - Ouvert à tous- renseignements au 06 10 09 29 55 ou jumelage-aubignan@orange.fr

Salle polyvalente

Dimanche 24 mars

Loto des séniors comtadins à 15h

Salle polyvalente



La mairie d'Aubignan est dotée d'un site Internet sur lequel vous pouvez télécharger toutes sortes de documents dont les comptes-rendus de chaque Conseil municipal dans leur intégralité. Aussi, seules les questions inscrites à l'ordre du jour seront diffusées dans votre revue municipale sans les débats. Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus sur le site www.aubignan.fr à la rubrique Vie municipale/ Publicité des actes réglementaires et non réglementaires ou en demandant une impression à l'accueil de la mairie.

Procès verbal du conseil municipal du mardi 7 juillet 2023

Désignation du secrétaire de séance : Madame Corinne VENDRAN

Appel des présents

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Josiane AILLAUD, Kevin ALTARI, Sylvie ARNOUX, Marie-José AYME, Jean-Louis AZARD, Laurence BADEI, Louis-Alain BARTHELEMY, Gilles CHARLES, Mireille FOLLIASSON, Frédéric FRIZET, Alain GUILLAUME, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR (jusqu'à la délibération n°2023-047), Thierry SOARD, Florent SEGARRA, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE, Corinne VENDRAN, Anne VICIANO, Claude VIGNES et Richard VIGNON.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Florence BLAY (procuration à Monsieur le Maire), Gaëlle CROQUIN GUILLEM (procuration à Louis-Alain BARTHELEMY), Katia GOUDROUFFE (procuration à Anne VICIANO), Laure LEPROVOST (procuration à Richard VIGNON), Agnès ROMANO (procuration à Sylvie ARNOUX) et Nadia NACEUR (procuration à Josiane AILLAUD à partir de la délibération n°2023-048).

Absent : Guillaume CAPIAN.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal commence à 18h30 sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

Délibération n°2023-042 : Décisions prises par Monsieur le Maire

Délibération n°2023-043: Recours à des agents contractuels

Délibération n°2023-044 : Mutualisation temporaire du service urbanisme avec Loriol du Comtat

Délibération n°2023-045 : Droit de passage ENEDIS

Délibération n°2023-046 : Cove : Convention Voirie

Délibération n°2023-047 : Fonds de concours COVE

Délibération n°2023-048 : Octroi d'une garantie d'emprunt pour le programme de production de 29 logements locatifs sociaux à Aubignan : « Les Truffiers » - UNICIL

Délibération n°2023-049 : Cession de deux véhicules

Cession d'une nacelle : Délibération retirée de l'ordre du jour

Délibération n°2023-050 : Cession d'une parcelle communale cadastrée AZ 151-Secteur des Bouteilles
Question diverse

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2023

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-042 : Décisions prises par Monsieur le Maire

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur le Maire suite aux attributions que le conseil municipal lui a déléguées le 22 juillet 2020 et le 13 octobre 2020 en vertu de l'article L-2122 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023-019 : annulation de l'incidence financière faisant l'objet de l'avenant 3, soit une moins-value de -7000.00€ HT (Daniel & Cayssol)

2023-020 à 2023-029: prolongation du marché de 3 mois et 12 jours, soit jusqu'au 30 septembre 2023, pour la création du dojo à Aubignan

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-043: Recours à des agents contractuels

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Afin d'assurer la continuité de service, le recours à des agents contractuels semble indispensable. Les besoins des différents services ont été identifiés comme suit :

Service Enfance :

- 1 adjoint territorial d'animation en CDD Saisonnier 34h du 01/09/2023 au 31/10/2023

- 1 adjoint territorial d'animation en CDD Accroissement 9h du 04/09/2023 au 20/10/2023

- 1 adjoint territorial d'animation en CDD Accroissement 9h du 04/09/2023 au 20/10/2023

- 1 adjoint territorial d'animation en CDD Accroissement 19h du 04/09/2023 au 20/10/2023

- 1 adjoint territorial d'animation en CDD Accroissement 20h du 04/09/2023 au 20/10/2023

- 1 adjoint d'animation en contrat PEC 30h du 01/09/2023 au 31/08/2024

- 1 contrat CEE pour le poste de directeur de centre de loisirs du 13/07/2023 au 11/08/2023

Services techniques :

- 1 agent technique en CDD saisonnier 35h du 12/07/2023 au 31/07/2023

- 1 agent technique en CDD saisonnier 35h du 01/08/2023 au 31/08/2023

Approuvé à la majorité (6 contre : Louis-Alain BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Denis HAN, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES).

Délibération n°2023-044 : Mutualisation temporaire du service urbanisme avec Loriol du Comtat (Rapporteur : Monsieur le Maire)

La commune de Loriol-du-Comtat a sollicité la mairie d'Aubignan en vue de procéder à la mutualisation du service urbanisme durant quelques semaines. Cette mutualisation serait formalisée dans le cadre d'une convention de mise à disposition d'agents entre les deux communes. Le besoin de la commune de Loriol-du-Comtat équivaut à 1 jour par semaine de mise à disposition d'un agent de la ville d'Aubignan. La ville de Loriol-du-Comtat rembourserait à la mairie d'Aubignan les rémunérations, les charges sociales et les frais engendrés par le déplacement des agents mis à disposition.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-045 : Droit de passage ENEDIS (Rapporteur : Madame Ayme)

La société ENEDIS souhaite bénéficier d'une servitude sur la parcelle communale portant la référence cadastrale BB 0227, située au Chemin de Prente Garde à Aubignan. Cela lui permettrait d'assurer des travaux relatifs à la distribution d'électricité suite à l'installation d'un pompage sur la parcelle BE 213, autorisée par la municipalité précédente.

Une convention est proposée à la commune afin d'instaurer ce droit de passage. Il est précisé qu'aucune partie financière ne sera demandée.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-046 : Cove : Convention Voirie (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Annexe : projet de convention

La Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin a été constituée entre ses communes membres non seulement pour exercer les compétences qu'elles ont décidé de lui transférer, mais aussi pour leur apporter une assistance technique et financière dans un esprit de solidarité.

Parmi ses actions d'assistance technique, la CoVe a dimensionné un service intercommunal de voirie de façon à lui permettre d'assurer, outre les besoins propres liés à l'exercice des compétences communautaires, des travaux pour les communes, relevant de la compétence de celles-ci parmi lesquels l'entretien, la réfection ou la création de voiries, la maintenance du réseau d'éclairage public, le curage des fossés et le débroussaillage.

La mise à disposition de ce service, en ce qu'elle présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services, constitue l'objet de la présente convention qui en détaille les modalités, conformément aux conditions de l'article L 5211-4-III et IV du code général des collectivités territoriales.

La présente convention est établie pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, soit pour une durée de

2 ans, la planification des travaux permettant de conclure la présente convention, ayant démarré au début de l'année 2023. Elle ne peut être reconduite ou prolongée pour une durée convenue entre les parties, que de façon expresse.

Les travaux pourront notamment porter sur le busage des fossés pour élargissement de voies, ancienne Route de Loriol, RD 126, du balayage des chaussées, ... Les sections seront proposées par la Commission voirie.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-047 : Fonds de concours COVE (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Comme pour les années précédentes, la CoVe va attribuer à ses communes membres des fonds de concours. Le montant attribué reprend les critères utilisés les années précédentes. Afin que la CoVe puisse verser ces fonds de concours, chaque commune doit prendre une délibération qui précise sur quels articles la commune souhaite que ces fonds de concours soient affectés. Ainsi, au titre de l'année 2023, l'enveloppe allouée par la CoVe sous forme de Fonds de Concours « classique » (hors fonds de concours voirie qui sera attribué séparément) s'élève à 169 038 € (159 233 € en 2022).

Les tableaux ci-dessous présentent en détail les dépenses inscrites au budget 2023 de la commune et auxquelles seraient affectées ce Fonds de Concours 2023. Les recettes correspondantes figurent également dans les tableaux et permettent de vérifier la contrainte réglementaire suivante : « le montant total des Fonds de Concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du Fonds de Concours » (article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). La commune doit donc couvrir les dépenses à hauteur de 50 % en financement propre. Le choix de la commune d'Aubignan est d'affecter en totalité ce fonds de concours en recettes de fonctionnement permettant ainsi de couvrir les dépenses de fonctionnement.

Affectation du fonds de concours 2023 :

Fonds totaux à affecter : le montant de la mairie d'AUBIGNAN doit être égal à celui des fonds de concours CoVe

Article	Libellé	Montant
7475	Fonds de Concours CoVe	169 038,00 €
	Autofinancement communal	169 038,00 €
	TOTAL	338 076,00 €

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le versement du fonds de concours de la CoVe d'un montant total de 169 038,00 € pour l'année 2023 et à l'affecter comme suit :

IMPUTATIONS		SERVICES	MONTANTS
60611	Eau et assainissement	Bâtiments communaux	15 000 €
60612	Energie - Electricité	Bâtiments et Eclairage public	89 976,00 €
60613	Chauffage urbain	Bâtiments communaux	18 000,00 €



60631	Fournitures d'entretien	Bâtiments communaux	13 000,00 €
60632	Fournitures de petits équipements	Bâtiments communaux	32 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	Voirie communale	7 000,00 €
611	Contrats de prestation de services	Bâtiments communaux	73 200,00 €
61521	Terrains	Equipements communaux	1 000,00 €
615221	Bâtiments publics	Bâtiments communaux	5 000,00 €
615228	Entretien et réparation autres bâtiments publics	Bâtiments communaux	7 000,00 €
61551	Entretien matériel roulant	Equipements communaux	11 900,00 €
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	Bâtiments communaux	11 000,00 €
6156	Maintenance	Bâtiments communaux	54 000,00 €
TOTAL			338 076,00 €

Approuvé à l'unanimité

Nadia Naceur doit partir et donne procuration à Josiane Aillaud.

Délibération n°2023-048 : Octroi d'une garantie d'emprunt pour le programme de production de 29 logements locatifs sociaux à Aubignan : « Les Truffiers » - UNICIL
(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Dans le cadre d'un emprunt de la société UNICIL contracté auprès de la Caisse des dépôts concernant la création de logements locatifs sociaux, le bailleur social UNICIL a déposé une demande de garantie d'emprunt correspondant à la construction en VEFA de 29 logements sociaux à Aubignan. Le programme comprend 29 logements individuels situés hors du centre ancien d'Aubignan, dans la résidence « Les Truffiers » (Chemin de Provence) à Aubignan. Il s'agit de construire 28 T4 et 1 T5. Parmi ces logements, 12 sont des PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) et 17 sont des PLUS (Prêt Locatif à Usage Social). L'opération répondra aux normes de la RT 2012 - 10%. Le coût estimatif global du projet s'élève à 6 134 193€ TTC. Au regard du projet, la commune d'Aubignan accorde sa garantie à hauteur de 10,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 416 173,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la

Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 146287 en annexe. Le montant de chaque Ligne du Prêt ne pourra en aucun cas être dépassé et il ne pourra pas y avoir de fongibilité entre chaque Ligne du Prêt.

Approuvé à la majorité (6 contre : Louis-Alain BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Denis HAN, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES).

Délibération n°2023-049 : Cession de deux véhicules
(Rapporteur : Monsieur Frizet)

Deux véhicules sont actuellement non utilisés par les services municipaux étant donné leur très mauvais état et leur non-conformité. Il s'agit d'un Peugeot Partner et un minibus de 12 places. Il est proposé de les vendre. Les services ont retenu la meilleure proposition, à savoir Venise Automobile (167 ZA la Barçillone, 84190 Beaumes-de-Venise) qui a fait une proposition d'achat de 2100 € pour les deux véhicules. Jean-Louis Azard explique que le Peugeot Partner a 250 000 kms et a l'embrayage et le moteur hors service. Quant au minibus, il serait difficile de le remettre aux normes.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-0xx : Cession d'une nacelle :
(Rapporteur : Monsieur Frizet)

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour avec l'accord du conseil municipal car avant de le céder, une réflexion est menée pour envisager une adaptation de la benne pour les services techniques.

Délibération n°2023-050 : Cession d'une parcelle communale cadastrée AZ 151 - Secteur des Bouteilles
(Rapporteur : Monsieur le Maire)

La commune a acquis par voie de préemption le 30 novembre 2021 une parcelle de terrain à bâtir située Chemin de Provence, au sein du quartier dit des Bouteilles. Cette parcelle, cadastrée secteur AZ, numéro 151, est constituée d'un terrain d'une surface de 4398 m², dont le zonage au Plan Local d'Urbanisme prescrit :

- Une zone Ui pour 38% de sa contenance
- Une zone AUC pour 36% de sa contenance
- Une zone AUCi pour 26% de sa contenance.

Il convient de rappeler que cette parcelle avait été préemptée afin d'éviter un projet qui aurait pu dénaturer le quartier du chemin de Provence par un promoteur. Aujourd'hui, la commune ne peut pas rester propriétaire d'une telle parcelle notamment au regard des obligations légales relatives à la réalisation de logements sociaux. C'est la raison pour laquelle la commune a lancé une consultation afin de céder cette parcelle à un co-contractant susceptible de réaliser un projet répondant aux critères que nous souhaitons donner au projet de construction.

Ainsi, les éléments d'appréciation des dossiers reçus par la commune ont pu être analysés selon les critères suivants: prix ; densité du programme, insertion du projet dans l'environnement ; respect de l'environnement ; respect de l'OAP en vigueur.

L'ouverture des offres ainsi que leurs analyses ont pu être effectuées lors de la commission du 20 juin 2023. A l'issue de cette commission, l'offre de Monsieur Francisco RAMOS a pu être retenue comme conforme et satisfaisante aux critères précités. Le dossier d'offre de Monsieur Francisco RAMOS comporte un prix d'acquisition de 230 000 euros, permettant la création de 3 logements et 2 logements sociaux sur la parcelle AZ 151. La commune souhaite donc donner suite à

cette offre, supérieure à la valeur vénale du bien telle qu'elle en résulte de l'avis du service de France Domaines en date du 10 mai 2023.

Louis-Alain Barthélémy, Gaëlle Croquin Guillem, Marc Thiebault, Marie Thomas de Maleville et Claude Vignes ne prennent pas part au vote.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Mise en ligne des procès-verbaux sur le site internet de la commune

Rumeurs d'une 3e liste aux prochaines élections municipales
Séance levée à 19h55

Procès verbal du conseil municipal du mardi 12 septembre 2023 à 18h30

Désignation du secrétaire de séance : Madame Corinne VENDRAN

Appel des présents

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Josiane AILLAUD, Kevin ALTARI, Sylvie ARNOUX, Marie-Josée AYME, Laurence BADEI, Louis-Alain BARTHELEMY, Florence BLAY, Guillaume CAPIAN, Gilles CHARLES, Gaëlle CROQUIN GUILLEM (jusqu'à la délibération n°2023-058), Frédéric FRIZET, Katia GOUDROUFFE, Alain GUILLAUME, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Florent SEGARRA, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE, Corinne VENDRAN, Claude VIGNES et Richard VIGNON.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Jean-Louis AZARD (procuration à Frédéric Frizet), Gaëlle CROQUIN GUILLEM (procuration à Louis-Alain BARTHELEMY à partir de la délibération n°2023-059), Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent Segarra), Nadia NACEUR (procuration à Josiane AILLAUD), Thierry SOARD (procuration à Marie-Josée AYME) et Anne VICIANO (procuration à Laurence BADEI).

Absent : Agnès ROMANO.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal commence à 18h30 sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Ordre du jour :

Délibération n°2023-052: Recours à des agents contractuels

Délibération n°2023-053 : Modification du tableau des effectifs

Délibération n°2023-054 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus

Délibération n°2023-055 : Modification des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux

Délibération n°2023-056 : Réalisation d'un itinéraire cyclable de connexion à la Via

Venaissia : convention entre la commune de Loriol-du-Comtat et la CoVe

Délibération n°2023-057 : Plan communal de sauvegarde : convention d'adhésion avec l'association le CYPRES : Délibération retirée de l'ordre du jour

Délibération n°2023-058 : Dojo : Règlement intérieur et convention de mise à disposition

Délibération n°2023-059 : Remboursement de réservation salle polyvalente

Délibération n°2023-060 : Remboursement de particulier suite à un dommage sur son véhicule sur la voie publique

Délibération n°2023-061 : Fonds d'aide aux jeunes

Délibération n°2023-062 : Acquisition d'Algeccos

Délibération n°2023-063 : Admission en non-valeur

Délibération n°2023-064 : Décision modificative

Délibération n°2023-065 : Cession d'une nacelle

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 juillet 2023

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-052: Recours à des agents contractuels

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin d'assurer la continuité de service, le recours à des agents contractuels semble indispensable. Les besoins des différents services ont été identifiés comme suit :

Périscolaire :

- 1 adjoint territorial d'animation en CDD Accroissement



temporaire 34h du 01/11/2023 au 31/12/2023
- 2 adjoints territoriaux d'animation en CDD
Accroissement saisonnier 30h du 01/10/2023 au
31/12/2023
- 1 adjoint territorial d'animation en CDD Accroissement
temporaire 30h du 01/10/2023 au 31/12/2023
- 1 adjoint territorial d'animation en CDD Accroissement
temporaire 19h du 06/11/2023 au 22/12/2023
- 1 adjoint territorial d'animation en CDD Accroissement
temporaire 20h du 06/11/2023 au 22/12/2023
- 2 adjoints territoriaux d'animation en CDD
Accroissement temporaire 9h du 06/11/2023 au
22/12/2023

Cantine :

- 1 adjoint technique territorial en CDD Accroissement
temporaire 35h du 01/12/2023 au 30/06/2024

Services techniques :

- 1 adjoint technique territorial en CDD Accroissement
temporaire 35h du 01/12/2023 au 31/05/2024

*Approuvé à la majorité (6 contre : Louis-Alain
BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN GUILLEM,
Denis HAN, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS
de MALEVILLE et Claude VIGNES).*

Délibération n°2023-053 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexes : tableau des effectifs

Considérant que plusieurs modifications du tableau des
effectifs s'avèrent indispensables pour tenir compte des
besoins des services publics, qu'il est donc nécessaire de
procéder à des ajustements liés à des vacances de postes
ou à l'évolution de certaines missions, il convient de
mettre à jour le tableau des effectifs communaux.

Ouverture de postes :

Filière administrative : 1 attaché territorial

Les membres du Conseil municipal sont invités à
approuver le tableau des effectifs communaux tel
qu'annexé à la présente délibération et autoriser
Monsieur le Maire à signer tout document s'y
rattachant.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-054 : Désignation d'un référént déontologue pour les élus

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexes : projet de convention, charte de l'élu
local et modèle de formulaire de saisine

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et un de ses
décrets d'application paru au Journal Officiel le 7
décembre 2022 prévoient que chaque élu local devra
être en mesure, à compter du 1er juin 2023, de
pouvoir consulter un référent déontologue chargé de
lui apporter tout conseil utile au respect des principes
déontologiques consacrés par la charte de l'élu local

inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales. Il appartient
donc à chaque collectivité et établissement public local
de désigner ce référent déontologue par délibération.
Une réflexion a été engagée par le Centre de Gestion
de Vaucluse (CDG84) en lien avec l'Association des
maires de Vaucluse (AMV84) en vue de mutualiser
cette fonction sur un ressort départemental. Ainsi, une
solution mutualisée est proposée en mettant à disposition
un collège de déontologie composé d'un magistrat et
d'une fonctionnaire d'Etat à la retraite, reconnus pour
leurs expériences et leurs compétences. Cette mission
d'assistance permettra de prendre en charge l'ensemble
des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des
obligations réglementaires.

Les membres du conseil municipal sont invités à
DECIDER de désigner en qualité de référents
déontologues des élus le collège mis en place par le
CDG84

PRECISER que cette liste pourra évoluer, pendant
toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions,
conformément à celle retenue par le centre de gestion
FIXER à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions
FIXER les modalités de leur saisine et de l'examen
de celle-ci, les conditions dans lesquels les avis sont
rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et
les modalités de rémunération conformément à la
convention jointe,

ADOPTER la charte de l'élu local telle que définie en
annexe

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention
correspondante, tout document s'y rapportant et à
inscrire les dépenses afférentes au budget.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-055 : Modification des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexes : statuts modifiés du PNR du Mont-Ventoux
Dans le cadre de l'automatisation du Fonds de
Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)
en vigueur à partir du 1er janvier 2023, le Ministère de
l'Economie et des Finances a demandé aux Préfectures
une fiabilisation de la liste des bénéficiaires de ce fonds.
Le Comité syndical du Parc naturel régional du Mont-
Ventoux réuni le mercredi 05 juillet dernier a approuvé
par délibération n° CS DEL 2023-07-05-04, le projet
de révision des statuts du Syndicat mixte de gestion du
Parc naturel régional du Mont-Ventoux, l'objectif pour
le Parc du Mont-Ventoux étant de conserver le bénéfice
du FCTVA.

En substance, le projet de statuts révisés :

- modifie la qualité des « membres à voix consultative » à l'article 3 des statuts (Chambres Consulaires,

Fédération départementale des chasseurs de Vaucluse, Les carnets du Ventoux, France nature environnement Vaucluse), en vue de leur conférer la qualité de « partenaires invités aux réunions du Comité syndical »,

- intègre de la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en qualité de partenaire invité aux réunions du Comité syndical,
- prend en compte des rectifications demandées par la DGCL, la Préfecture de Vaucluse et la Région Sud.

Le PNR du Mont-Ventoux nous informe qu'à compter de la date de délibération du comité syndical, chacune des assemblées des membres du Parc dispose d'un délai de 4 mois pour se prononcer. En l'absence de délibération dans ce délai, l'assemblée délibérante sera réputée approuver la modification des statuts.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur le projet de modification statutaire du PNR du Mont Ventoux, et notamment :

- ACCEPTER le contenu du présent rapport ;
- APPROUVER le projet de statuts révisés du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux modifiant la qualité des « membres à voix consultative » à l'article 3 des statuts (Chambres Consulaires, Fédération départementale des chasseurs de Vaucluse, Les carnets du Ventoux, France nature environnement Vaucluse), en vue de leur conférer la qualité de « partenaires invités aux réunions du Comité syndical » ;
- APPROUVER l'intégration de la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en qualité de partenaire invité aux réunions du Comité syndical ;
- APPROUVER les rectifications demandées par la DGCL et la Préfecture de Vaucluse et les modifications des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux telles que citées précédemment
- AUTORISER le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

Approuvé à la majorité (5 abstentions : Louis-Alain BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES).

Délibération n°2023-056 : Réalisation d'un itinéraire cyclable de connexion à la Via Venaissia : convention entre la commune de Loriol-du-Comtat et la CoVe
Rapporteur : Monsieur Frizet

Annexe : convention tripartite entre la commune d'Aubignan, la CoVe et la commune de Loriol-du-Comtat définissant les conditions et modalités techniques et financières de la participation de chaque acteur à la réalisation de l'itinéraire 17a.

La CoVe a validé un schéma directeur cyclable

intercommunal le 4 avril 2022. Ce document ambitieux recense 67 itinéraires, soit 260 kms à aménager dont le potentiel prioritaire est réparti sur les 9 communes autour de Carpentras, dont Aubignan fait partie.

Ce schéma a pour objectif de permettre le développement d'une pratique cyclable du quotidien dans un environnement aussi sécurisé que possible.

Dans le cadre du déploiement de ce schéma, l'itinéraire Aubignan/Carpentras se déploiera par la Via Venaissia, pour un trajet d'environ 7 km. Pour cela, il est nécessaire de connecter le centre-ville d'Aubignan à la Via Venaissia en empruntant l'itinéraire cyclable déjà réalisé sur l'Avenue Jean-Henri Fabre, mais également l'Ancienne Route de Loriol. C'est sur ce dernier parcours, intitulé « Itinéraire 17a », qu'un aménagement spécifique est envisagé.

A la suite d'une phase d'étude, la CoVe et la commune d'Aubignan projettent donc un schéma de circulation entièrement repensé sur le quartier bordant l'Ancienne Route de Loriol, permettant de mettre en place une circulation dédiée aux cyclistes et aux piétons sur une partie de la route permettant de rejoindre la Via Venaissia. Dans ce projet, la route ne devient accessible qu'aux riverains, et est fermée à la circulation de transit. Un balisage, jalonnement et marquage au sol sont nécessaires pour cette fermeture partielle à la circulation des véhicules. Le schéma de circulation projeté est prévu pour être testé entre septembre 2023 et février 2024. Des ajustements pourront ensuite être réalisés pour une mise en œuvre définitive au printemps 2024.

Aujourd'hui, les différents partenaires se sont entendus sur les travaux à réaliser et il convient donc de définir les conditions de mise en œuvre dans une convention de partenariat.

La CoVe assure l'animation et la coordination de la phase études et travaux et finance les investissements initiaux relatifs à la signalisation de la mobilité douce. Après la phase définitive de réalisation de l'itinéraire, les communes gestionnaires de voirie assurent l'entretien et la gestion de l'ouvrage dans le cadre de leur limite communale.

Approuvé à la majorité (7 abstentions : Louis-Alain BARTHELEMY, Guillaume CAPIAN, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Denis HAN, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE, Claude VIGNES).

Délibération n°2023-057 : Délibération retirée de l'ordre du jour

Délibération n°2023-058 : Dojo : Règlement intérieur et convention de mise à disposition
Rapporteur : Monsieur Vignon

Annexes : règlement intérieur et convention de mise à disposition du dojo

Le nouveau dojo d'Aubignan va accueillir de



nombreux usagers. Il est nécessaire d'établir un modèle de convention de mise à disposition et un règlement intérieur afin de garantir le bon usage des locaux qui sont mis à disposition, ainsi que les alentours. La commission dédiée a été invitée à se réunir le 6 septembre 2023 afin de finaliser ces documents dont les projets sont annexés. Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver les termes de la convention de mise à disposition du dojo et du présent règlement intérieur du dojo et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

19H20 - Départ de madame Gaëlle CROQUIN GUILLEM qui donne procuration à Louis- Alain BATHELEMY.

Délibération n°2023-059 : Remboursement de réservation salle polyvalente (Rapporteur : Monsieur Vignon)

Madame Samia El Maazouzi Benameur a souhaité louer la salle polyvalente du 7 au 8 octobre 2023. Elle a laissé un chèque de 120 € en mairie, qui a été encaissé par anticipation. Cependant, Madame Samia El Maazouzi Benameur a été contrainte d'annuler sa réservation et souhaite le remboursement de 120 € correspondant au chèque qui a été débité.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-060 : Remboursement de particulier suite à un dommage sur son véhicule sur la voie publique (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Le rétroviseur du véhicule d'une infirmière en tournée a été abîmé sur la voie publique, lors d'une manœuvre avec un véhicule de la commune effectué par un agent le 14 juin 2023. Le sinistre afférent a été identifié comme émanant de la responsabilité de la commune. L'assurance de la commune exige une franchise plus élevée que les frais de réparation de ce véhicule et il est donc proposé au Conseil municipal de prendre en charge le remboursement des frais engagés auprès de Madame Delphine Martinez pour un montant de 212.40 €.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-061 : Fonds d'aide aux jeunes (Rapporteur : Monsieur le Maire)

La compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes a été confiée au Conseil départemental depuis le 1er janvier 2005. Ce dispositif permet d'aider les jeunes en difficultés âgés de 18 à 25 ans en favorisant leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant en leur apportant des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

En 2021, cette aide a concerné 2 jeunes sur la commune

d'Aubignan, pour un montant de 810 €.

En 2022, cette aide a concerné 3 jeunes sur la commune d'Aubignan, pour un montant de 300 €.

Financé majoritairement par le Département, associé à des partenaires tels que la CAF et la MSA, ce fonds peut aussi être alimenté par les collectivités locales ou autres groupements qui le souhaitent. Aussi, le Conseil départemental sollicite les communes de Vaucluse pour le versement d'une participation à ce dispositif fixé selon le barème de 0.15€ par habitant pour les communes de plus de 5000 habitants, soit pour Aubignan : 6064 habitants x 0,15 € = 909,6€, arrondi à 910 €.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-062 : Acquisition d'Algeccos

Rapporteur : Monsieur Frizet

En 2021, dans le cadre d'une ouverture de classe annoncée au mois de juillet par l'Inspection académique, des algeccos ont été loués pour 2 ans afin de permettre au centre de loisirs de continuer à accueillir des enfants. Le contrat de location expire le 21 octobre 2023. Ces structures ont été positionnées dans la cours près de la cantine et elles s'avèrent précieuses pour l'organisation de l'accueil des enfants. La commune a la possibilité de les acquérir pour la somme de 22 000 € HT. Il est à noter que si la commune met fin à la location, des coûts de transport s'élèveraient à 7913.19 € HT. Dans ces conditions, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver l'acquisition de ces structures pour un montant de 22 000 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-064 : Décision modificative

Rapporteur : Monsieur Frizet

Il convient de modifier les prévisions budgétaires du Budget principal 2023 afin d'ajuster la section d'investissement. A cet effet, une décision budgétaire modificative n°1 est proposée, comme suit :

Par chapitre, pour la section d'investissement :

Chapitre	Nature	Fonction	Dépenses	Recettes
Chapitre 041 : Opération patrimoniales Opération d'ordre : récupération avance forfaitaire LOT 1 Colas /DOJO	2313	01	6 630 €	
Chapitre 041 : Opération patrimoniales Opération d'ordre : récupération avance forfaitaire LOT 1 Colas /DOJO	2313	01		6 630 €
			6 630 €	6 630 €

TOTAL GENERAL : Section d'investissement :
Dépenses : 6 630 €
Recettes : 6 630 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2023-065 : Cession d'une nacelle

(Rapporteur : Monsieur Frizet)

Une nacelle est actuellement non utilisée par les services municipaux étant donné son état. Il s'agit d'une nacelle Mercedes Sprinter. Il est proposé de la vendre. Après comparaison des offres réceptionnées, une commission s'est réunie le 8 septembre 2023 et a retenu la meilleure proposition, à savoir : Les 2 compagnons (192 rue Tour des remparts – 84810 Aubignan) qui a fait une proposition d'achat de 5100.00€.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver la vente de cette nacelle et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Séisme au Maroc

Détecteurs à l'école primaire

Giratoire sur la route de Caromb

Séance levée à 19h45



Aubignan en avant

(Liste d'opposition)

Chères Aubignanaises, chers Aubignanais,
Lors de sa séance du 9 octobre dernier, la CoVe a voté une délibération pour se porter garante d'un emprunt de 4,4M€ en cautionnant le programme de 29 logements appelé «les truffiers» sur le chemin de Provence à Aubignan.

La CoVe cautionne régulièrement les opérations de construction de logements sociaux pour en soutenir la production sur le territoire. Si le bailleur social est défaillant dans ses paiements, la banque prélève automatiquement à sa place les collectivités qui se sont portées garantes. Ici, le risque encouru s'élève à 1,8M€ pour la CoVe et à 440 000€ pour la mairie d'Aubignan qui soutient déjà ce projet.

Mais ce projet, plus que controversé, est tout bonnement en infraction, à double titre :

1/ le permis de construire délivré par le maire d'Aubignan est toujours attaqué au tribunal par les riverains. Le programme ne respecte pas les règles d'urbanisme, d'ailleurs le service d'instruction avait conclu à son rejet, mais le maire l'avait accordé quand même en 2021. Les travaux ont été exécutés en violation de toutes les règles d'urbanisme et d'environnement : au point que la commune a dû dresser un procès-verbal refusant de délivrer la conformité à la construction. Un risque réel pèse sur l'avenir du projet, et les collectivités cautions pourraient en faire les frais.

2/ Dans le règlement voté par La CoVe, l'attribution de ces garanties d'emprunt est conditionnée à l'obligation pour le constructeur d'employer des personnes en insertion pour 5% du volume du chantier. Or, n'y a pas eu la moindre clause d'insertion pour les «truffiers». Au contraire, une descente de Gendarmerie, que la presse avait relayée, avait permis de constater que le chantier employait des travailleurs illégaux.

Pour ces raisons, Marie Thomas de Maleville, avait alerté ses collègues sur l'illégalité du soutien public à ce projet.

La Présidente de la CoVe ayant passé le vote «en force» et en coupant la parole à l'opposition, nous avons saisi le tribunal administratif de Nîmes, le 27 novembre dernier, pour annuler cette délibération illégale. La CoVe a reçu ce recours, elle dispose désormais de deux mois pour s'expliquer devant la Justice.

Pour citer Tite-Live : « La justice, la bonne foi, et la droiture, doivent être le fondement de la politique. »
A vous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, nous vous présentons nos vœux de bonheur, santé et réussite pour cette année 2024 et nous vous souhaitons un chaleureux Noël !

Médical et paramédical

Infirmières

CABINET YANNICK PIANE 04 90 28 14 97
(Anciennement Gontier Recordier) Transfert d'appels sur portables
Yannick Piane 06 66 39 96 55
Alice Abeille 06 67 48 16 67
Annabel Touati 07 87 60 45 72

CABINET PASCUSI ET FLORET LEYDIER 04 90 12 84 26
Bénédicte Pascusi 06 63 97 47 01
Emilie Floret Leydier 06 72 79 80 54

CABINET APPLANAT, BOISSIER, RIGAUD 04 90 37 14 36
Christelle Applanat 06 15 24 21 42
Vanessa Boissier 06 13 07 16 49
Nathalie Rigaud 06 07 75 38 86

CABINET MOLLARD 04 90 62 73 62
(transfert d'appels sur portable)

Chirurgiens Dentistes

Stéphane Pierquin 04 90 62 75 26
Timo Lansì 09 83 43 38 00

Masseurs Kinésithérapeutes

Cabinet de kinésithérapie 04 90 62 70 69
Guillaume Laurini, Thierry Dulauroy,
Frédéric Fayolle, François Villier,
Emmanuelle Godchaux Dejardin 06 81 36 14 17
Guillaume Dejardin 06 81 78 91 27

Ostéopathes

Thierry Dulauroy 06 13 45 32 43
Sébastien Geugnon 06 37 17 28 75
Stéphane Beaume 06 61 79 76 69

Ostéopathe à domicile

Laurent Batard 06 87 15 66 82

Pédicure - Podologue

Aurélie Charpier 04 90 62 76 79

Orthophoniste

Julie Colmard 06 23 32 05 35

Audio prothésiste

Catherine Frébutte 04 90 62 75 02

Psychologue clinicienne

Isabelle Duvinage 07.76.79.18.42

Pharmacie

Dubail 04 90 62 61 46

Opticien Lunetier

Marie-Pauline Meynaud 04 86 71 58 53

Ambulances

Ambulances Lacuesta 04 90 35 61 18
Taxi « D7 Taxi Comtat-Ventoux-Provence » 06 20 25 57 52

Matériel Médical

Guesdes Médical 04 90 46 51 04

Vétérinaire

Artagnan Zilber 04 90 62 76 27

Les permanences

Sécurité Sociale : Une urne est à la disposition du public à la Mairie pour dépôt des feuilles de remboursements.

Assistance Sociale : 2^{ème} mardi de chaque mois à la Mairie. Prendre rendez-vous au 04 90 10 19 12 au préalable.

L'AMAV (Association de Médiation et d'Aide aux Victimes) confidentiel et gratuit : 1^{er} vendredi du mois en mairie de 14h à 17h. Sur rendez-vous au 04 90 86 15 30.

Protection Maternelle Infantile : 1^{er} mardi de chaque mois. Renseignements à l'espace départemental des Solidarités de Carpentras. Tél. : 04 90 63 95 00.

Relais Assistantes Maternelles et Assistantes maternelles agréées : Le dernier vendredi matin de chaque mois au CLSH maternel. La liste des assistantes maternelles est disponible auprès du service petite enfance de la CoVe. Renseignements : Laura Cassar - Tél. 04 90 67 10 13 ou à l'accueil de la Mairie 04 90 62 61 14.

Opération façades : SOLIHA84 le 3^e jeudi après midi de chaque mois dans la salle des mariages.

Architecte conseil : Claude Commune reçoit 2 fois par mois en mairie le matin. Prendre rendez-vous auprès du service de l'urbanisme au 04 90 62 36 42.

Conseillère départementale : Marie Thomas de Maleville reçoit à Aubignan sur rendez-vous au 04 90 16 14 37

Services Publics

Mairie 04 90 62 61 14
(du lundi au vendredi 8h30-12h00/13h30-17h00)

Agence postale 04 90 62 61 14
(du lundi au vendredi 10h-12h00 / 13h30-16h00)

CCAS 04 90 62 74 10

Services techniques municipaux 04 90 62 72 22

Police municipale 04 90 62 62 22

Bibliothèque municipale 04 90 62 71 01

Service Enfance 04 90 37 08 95

CLSH "Les Petites Canailles" 04 90 65 55 86

06 88 16 99 82

Service d'astreinte funéraire 06 88 16 99 19

06 99 31 14 59

Ecole maternelle 04 90 62 72 34

Ecole élémentaire 04 90 62 61 19

Crèche Intercommunale "Les Petitous" 04 90 62 65 96

EHPAD 04 90 62 61 42

Paroisse d'Aubignan 04 90 62 61 16

Gendarmerie de Beaumes de Venise 04 90 62 94 08

Déchetterie 06 10 76 36 36

La CoVe 04 90 67 10 13

CITEOS (éclairage public défaillant)

Numéro vert gratuit 0 800 39 18 48

Renseignez le n° du réverbère défaillant lors de votre appel

SUEZ (eau) : service clients 09 77 408 464

service d'astreinte 09 77 401 136

Urgence sécurité GAZ 0800 47 33 33

Numéro de dépannage d'urgence Enedis : en cas de panne de courant du réseau électrique général, de dysfonctionnement du compteur ou d'un compteur défectueux 0972 67 50 84

Autres services

Taxi « D7 Taxi Comtat-Ventoux-Provence » 06 20 25 57 52

Taxi Anari 06 24 27 54 52

L'histoire d'Aubignan vue par les Aubignanais

Lors de notre précédent numéro, nous vous invitons à vous replonger dans vos mémoires pour nous livrer les pépites qui forment l'histoire de notre village.

« La Mémoire est d'autant plus forte quand l'Histoire s'en mêle ».

Dans le dernier numéro de La Cabanette nous nous interrogeons sur les commerces ayant existé notamment dans la rue de Baroncelli de Javon qui, partant de La Cabanette, nous amène tout droit à la Mairie du village.

Pourquoi ce nom ? Maurice RAME, déjà évoqué dans un précédent numéro, nous aurait certainement renseigné sur cette famille dont la particule nous renvoie très loin dans le temps, dans l'histoire du village. Nous y reviendrons plus loin.

Gérard Orfeuill, décidément incontournable, dans son livre « Aubignan mon village », nous renseigne sur l'arrivée de la famille Baroncelli de Javon dans le Comtat et plus particulièrement à Aubignan. Il nous apprend que le Marquis Joseph de Baroncelli de Javon, au 18^{ème} siècle, a fait édifier à Aubignan le château de La Condamine, au 17 Avenue Frédéric Mistral. Il a vendu pour cela l'actuelle Mairie, restaurée récemment par la Municipalité, et qui appartenait à la famille depuis l'arrivée de Pierre son ancêtre, chassé de Florence au 15^{ème} siècle par Côme de Médicis. Cet illustre ancêtre avait d'ailleurs épousé Eléonore de Pazzi, fille du seigneur d'Aubignan et avait ainsi reçu en dot La Condamine, entre autres terres seigneuriales. Mais, nous direz-

vous, quel est le lien avec Maurice Rame ? Il suffit de se transporter de quelques dizaines d'années dans la généalogie de la famille Baroncelli de Javon pour croiser un certain Folco de Baroncelli de Javon (1869 - 1943) disciple de Frédéric Mistral et Majoral du Félibrige. Hum ça sent bon la Provence!

Vous ne voyez toujours pas ? Eh bien Folco était également manadier et considéré comme « l'Inventeur » de la Camargue, hôte de Buffalo Bill avec lequel il monta plusieurs spectacles, et ayant participé - entre autres - à la codification de la course camarguaise. Vous y voyez plus clair ? Quand on connaît la passion de Maurice pour la Camargue et ses manades, il est probable qu'il y ait croisé un jour l'illustre Folco - ou ses traces, il en a laissé beaucoup - et qu'il aurait certainement pu nous relater quelques anecdotes croustillantes, alimentant ainsi La Mémoire d'Aubignan par les Aubignanais ! A moins que nos passionnés de Courses Camarguaises actuels aient des choses à nous livrer ? Nombre de familles aubignanaïses descendent tout droit - ou pas - de Pierre et d'Eléonore. Vous avez des choses à nous raconter sur le sujet ? Vous connaissez l'origine du nom « La Condamine » ? Vous connaissez maintenant nos coordonnées, alors n'hésitez pas cette rubrique est également la vôtre !

